



RDV 2022

**JUSTICE
CLIMATIQUE
ET POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE**



SOMMAIRE

LA PUISSANCE PUBLIQUE ET LA DÉMOCRATIE AU SERVICE DE LA TRANSITION 7

A. Redonner la vue à un modèle de développement aveugle à la question sociale et environnementale 8

- 1 - De nouveaux indicateurs pour un nouvel horizon de bien-être pour tous 8
- 2 - De nouveaux outils de pilotage des politiques publiques - trajectoire de transition, prise en compte des impacts, budget vert 9
- 3 - L'arme du droit : une nouvelle Constitution 9
- 4 - De la responsabilité sociale et environnementale des entreprises à une nouvelle comptabilité du XXI^e siècle 10
- 5 - Conditionnalité des aides : un contrat public/privé 10
- 6 - Garantir des conditions de concurrence équitables et un respect des normes sanitaires et environnementales dans le cadre des marchés publics 11

B. Un nouvel âge de la régulation et de l'action publique contre l'ancien régime du laisser-faire 12

- 1 - L'État dans tous ses États 12
- 2 - Remplacer le pacte de stabilité et faire évoluer la politique de l'Union 12
- 3 - Un nouveau plan d'investissement massif associant Union européenne, États et collectivités locales 13
- 4 - Régulation des finances et de l'épargne : priorité donnée à l'investissement de long terme et à la cohésion 14
- 5 - Une exigence démocratique renouvelée 15

C. Un pacte de solidarité social et écologique 16

- 1 - État providence social-écologique : mutualisation du risque environnemental 16
- 2 - Pour un bouclier social-écologique face aux inégalités et risques de perte d'emploi 16
- 3 - Une politique de l'emploi durable, vert et garanti 17

GREEN DEAL : DES BALISES POUR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE NOS MODES DE VIE 19

- A. Urbanité agile et résiliente** 19
- B. De nouvelles solidarités territoriales** 20
- C. Industrie de demain** 21
- D. Agriculture et alimentation** 22
- E. Économie bleue** 24
- F. Énergie** 25
- G. Mobilités** 28
- H. Habitat et logement** 30

INTERDÉPENDANCES ET SOLIDARITÉS : UNE SEULE HUMANITÉ, UNE SEULE SANTÉ, UNE SEULE PLANÈTE 33

A. Le combat pour la justice écologique est un combat pour la paix et le développement durable 33

- 1 - L'échange juste 33
- 2 - Une exigence de codéveloppement 34
- 3 - Étendre le devoir de vigilance à l'échelle européenne, puis onusienne 36

B. Entre la planète et l'humanité, une communauté de destin : un engagement local et global pour le climat et la santé, pour la protection de la biodiversité, des océans et des forêts 36

- 1 - Prévenir les épidémies 36
- 2 - Pour défendre l'humanisme, y intégrer pleinement la question écologique et donc celle des relations entre homme et nature 37
- 3 - Endiguer l'effondrement de la biodiversité 38

Depuis 1972 et l'alerte demeurée alors aussi fameuse que vaine de Dennis Meadows, rapport après rapport, la vérité accablante de la crise environnementale s'impose à nous : le réchauffement climatique s'accélère tandis que la sixième extinction de masse des espèces signe l'effondrement de la biodiversité. Les conséquences en sont désormais visibles à l'œil nu et à échelle de vie partout dans le monde : dérèglements climatiques, feux de forêt, pollutions multiples, maladies environnementales, pandémies mondiales se multiplient ou menacent de se répéter avec des conséquences graves et irrémédiables sur notre santé et sur la nature... L'Accord de Paris pour le climat, conclu en 2015 sous la présidence de François Hollande, avait suscité un immense espoir ; depuis lors pourtant, le cap n'est pas tenu. La jeunesse, lucide, inquiète et résolue, marche pour le climat et nous exhorte à l'action. Les citoyens s'engagent, proposent et espèrent. L'urgence climatique et écologique est désormais dans toutes les têtes, le défi n'est plus celui des générations futures mais le nôtre, ici et maintenant.

Ni l'illusion des petits pas choisie par le gouvernement, incapable de mettre en débat, comme il s'y était engagé, les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, ni l'écueil de la collapsologie ne viendront changer la donne. Il faut changer d'échelle, agir de façon déterminée, juste et organisée. En prenant la mesure des efforts à accomplir pour transformer nos modes de vie : de nouvelles façons de produire, de consommer, d'habiter, de se déplacer...

La pandémie de Covid-19 a révélé, si besoin en était encore, l'interdépendance de l'homme et de la nature, et celle de nos existences et nos communes vulnérabilités au niveau mondial : une seule planète, une seule santé.

Partout pourtant, les inégalités environnementales, celles du bout de la rue comme celles du bout du monde, explosent par le haut et par le bas : le bilan carbone des 1 % les plus aisés est supérieur à celui de 50 % de la population mondiale la plus pauvre... Inégalités entre les hommes, inégalités entre les nations. Inégalités dans les émissions, inégalités dans les

impacts. Ces inégalités ont un coût social et environnemental considérable par la misère des uns et le privilège des autres aux modes d'existences incompatibles avec les limites de la planète.

Bien que la cause soit universelle, force est de constater que vivre sur la même planète ne suffit pas à soi seul à créer une communauté de destin ni à faire émerger de nouvelles solidarités, en particulier lorsque la défense des intérêts particuliers se conjugue aux égoïsmes nationaux. Si nous habitons la même planète, nous ne vivons pas tous dans le même monde.

La réalité est là et chacun en saisit l'enjeu. Avec la crise climatique, les inégalités environnementales se superposent aux inégalités sociales et les conditions mêmes de la transition écologique peuvent creuser ces injustices. En cela, la question écologique, comme la question sociale, s'accommode mal des faux consensus, elle est antinomique avec l'individualisme, le libéralisme comme avec le nationalisme. Rien de ce qui concerne la question environnementale n'est indifférent désormais, pour nous socialistes, au combat pour la justice.

Pour les socialistes, il y a ce qui doit être réaffirmé : le primat de l'humanisme et de la justice sociale ; et la nécessité de donner une actualité à ces combats en intégrant pleinement le paradigme écologique pour construire le socialisme du XXI^e siècle. Nous pensons, comme Serge Audier, que « *la situation redonne actualité au socialisme démocratique et au républicanisme social qui ont promu deux des plus beaux mots du XXI^e siècle : « l'association » et « la solidarité » pour penser l'interdépendance, la mutualisation et la coopération* ». Nous croyons plus que jamais à la République sociale pour prendre en charge la question écologique, comme nous croyons à la nécessité de l'État, de la puissance publique et de ses outils de régulation, ainsi qu'à la force du débat démocratique, pour engager la transition écologique dans la justice.

La transition écologique de nos sociétés doit être une épopée collective et solidaire, un nouveau chemin de prospérité au sens premier, une occasion de repenser notre communauté de destin, et d'affronter les

enjeux en s'appuyant sur les valeurs de fraternité et de justice, du partage qui prend un nouveau sens dans un monde commun aux ressources finies. La justice climatique dès lors, comme objectif et comme mode d'action, est pour nous l'un des leviers majeurs de transformation sociale et une condition incontournable de réalisation de nos objectifs d'égalité et d'émancipation. Il nous faut réconcilier planète et territoire, temps courts et temps longs, humanisme et écologie. Croire toujours à l'idée de progrès, à la recherche et à la connaissance, croire plus que jamais à la créativité humaine.

Il y a, pour les socialistes et dans cette perspective, tout ce qui doit changer et d'abord la hiérarchie des valeurs qui nous guident en affirmant sans ambiguïté le primat de la vie sur l'économie, ce qui implique nécessairement un renversement de perspective et une profonde redéfinition de l'action publique pour être à la hauteur de l'urgence sociale et environnementale.

La première pierre sur ce chemin est de repenser les fondements mêmes des politiques économiques et sociales en rompant avec l'approche productiviste au cœur de la définition du PIB pour définir une nouvelle comptabilité sociale et environnementale, tout en réaffirmant la nécessité d'une industrie mise au service de la transformation écologique. Ce langage commun pour mesurer la transition des territoires et des entreprises serait un acte majeur de la démocratie citoyenne donnant à la société les instruments de sa propre transformation.

Plus que jamais, pour atteindre ces objectifs nouveaux, il y a besoin d'une puissance publique régulatrice dont il nous revient de réinventer les instruments et les institutions.

Cette approche doit aussi conduire à définitivement tourner le dos au pacte de stabilité européen et aux politiques néolibérales d'austérité pour privilégier l'investissement de long terme, écologique, sanitaire et éducatif. La dette publique est le levier nécessaire de ces investissements qui doivent permettre de combler notre retard sur les questions sociales et écologiques. Cette dette : il est de renverser la perspective, cette dette est avant tout un investissement pour faire advenir la société que nous

voulons pour les générations futures.

Les politiques que nous voulons mener s'inscrivent dans des trajectoires de transformation et de transition. La citoyenneté active et l'ancrage territorial sont deux fondements essentiels de leur réussite, qui appellent aussi une démocratie vivante, une mobilisation de la société, et des mesures très fortes de protection des plus fragiles face aux changements à mener.

Garantir l'accès au revenu et à l'emploi, organiser la transition des métiers et des compétences, mutualiser les conséquences des risques environnementaux, faire de la prévention la première garantie santé universelle, lutter contre les inégalités, notamment via une réforme fiscale, choisir le commerce équitable et lutter contre le dumping social, fiscal et environnemental, sont les corollaires de toute transformation écologique des politiques publiques. Le *New Deal* social-écologique suppose d'en finir avec les privilèges et avec la pauvreté, en France comme dans le monde. Il s'inscrit dans un profond renouveau du multilatéralisme et l'invention d'une nouvelle génération de droits comme le crime d'écocide ou le devoir de vigilance qui protège dans le même mouvement la dignité humaine et notre maison commune.

Chacune des politiques nationales et européennes doit être débattue et revisitée. Nous proposons dans ce texte quelques approches et mesures fortes pour illustrer la nécessaire transformation des politiques qui ont le plus d'impact sur les ressources et le climat comme l'urbanisme, le logement, les transports, l'agriculture et l'alimentation, l'industrie, l'énergie, etc.

Dans un monde interdépendant et fragile, il ne peut y avoir qu'une seule santé pour l'homme et la planète. C'est pourquoi notre engagement ne peut être que global. Européen d'abord, car l'Europe est à la fois la dimension permettant de répondre aux défis d'aujourd'hui et de peser sur le cours du monde ; la coopération planétaire ensuite, car nous avons en partage notre commune humanité et une seule biosphère qui induit une communauté de destin, une souveraineté solidaire, un nouvel universalisme.



LA PUISSANCE PUBLIQUE ET LA DÉMOCRATIE AU SERVICE DE LA TRANSITION

En dépit des alertes lancées depuis des années, bien loin de ralentir ou de se réguler, le système accélère encore au cours de ces 15 dernières années. Le néolibéralisme et son corollaire, le capitalisme financier, ont, dans un même mouvement, contribué à l'enrichissement d'un nombre toujours plus réduit de personnes au détriment des plus pauvres, asséché à une vitesse inédite les ressources naturelles et accéléré le changement climatique provoquant la pollution de l'air, de l'eau, des sols. Parce qu'ils sont intrinsèquement indifférents à la finitude du monde et aux conséquences funestes du mode de développement qu'ils sous-tendent, ils sont en définitive aveugles à la question sociale et environnementale, aggravant les inégalités et les dégâts à la nature, incapables de réconcilier le temps long et le temps court, sacrifiant, à bien des égards, l'avenir au présent.

La social-écologie, qui postule un changement radical de modèle, doit contribuer à redonner la vue au système en conciliant les impératifs de protection de l'environnement et de justice sociale, en prenant à la fois soin de l'homme et de la nature. Sans jamais renoncer à l'idée de progrès et de transformation sociale comme fondement de la transformation de la condition humaine, il nous appartient de prendre en compte l'intrication des questions sociale et environnementale pour en renouveler la nature et le contenu. Ravalé à la seule quête d'abondance matérielle, dans les faits entre quelques mains, le progrès doit désormais renouer avec des dimensions plus qualitatives que quantitatives. Il lui faut considérer désormais d'abord le bien-être physique, psychique et social pour chacun et la pleine santé pour tous.

Il en va de même, en miroir, de notre rapport à la croissance. La centralité de la question industrielle nous a longtemps conduits à considérer la croissance comme la condition même du progrès humain dans ses différentes dimensions. Il ne demeurait qu'à veiller à la plus équitable répartition de ses fruits pour imaginer réaliser l'idéal de justice...

Désormais, dans un monde fini, dans lequel en outre la croissance des biens matériels est depuis longtemps décorrélée de fait du bien-être collectif, nous devons requalifier la notion de croissance et déterminer les objectifs que nous voulons poursuivre, le progrès social que nous entendons poursuivre, c'est-à-dire choisir les investissements publics et privés nécessaires pour satisfaire aux besoins sociaux essentiels des populations les plus démunies d'une part, et au respect des équilibres écologiques d'autre part. Le PIB ne rend nul compte de ces impératifs, ni ne permet de qualifier convenablement la croissance.

La réorientation de notre modèle productif et la construction d'un modèle de développement durable au sens que lui donnait déjà Gro Harlem Brundtland, dans son rapport « *Notre avenir à tous* » de 1987, nous appellent à un nouveau mode de gouvernance politique et économique, national et international, guidé par de nouveaux indicateurs. La double crise sociale et écologique nous rappelle qu'au-dessus des lois du marché, il y a celles de la démocratie et de la volonté populaire, qu'au-dessus des intérêts particuliers siège l'intérêt général et le bien commun. Face à la toute-puissance du capitalisme financier, cette crise offre à l'État et à ses outils une centralité nouvelle autant qu'elle nous rappelle que la lutte pour la justice et le climat passe autant par la régulation de la puissance publique que par la capacité des citoyens eux-mêmes à peser sur les choix collectifs donnant une vitalité nouvelle à la démocratie face aux enjeux sociaux et environnementaux.



A. Redonner la vue à un modèle de développement aveugle à la question sociale et environnementale

Pour se hisser à la hauteur des enjeux et de l'urgence, nous devons repenser les fondements mêmes des politiques économiques et sociales en rompant avec l'approche productiviste qui avait prévalu jusqu'alors. Il faut redonner la vue à un modèle de développement aveugle à la question sociale et environnementale. Pour les socialistes, cette nouvelle hiérarchie des valeurs et des priorités, ces nouveaux paradigmes imposent une profonde redéfinition de l'action publique dans ses objectifs autant que dans ses modalités.

Nous devons pour ce faire définir et mettre en œuvre de nouveaux objectifs collectifs autour du bien-être, de la pleine santé, des solidarités et de la protection de la planète. Et pour cela fonder l'action publique sur de nouveaux outils et de nouvelles modalités d'actions : de nouveaux indicateurs de richesse et de bien-être susceptibles d'en rendre compte, une nouvelle comptabilité d'entreprise prenant en considération capital naturel et capital humain, une RSE publique pour mesurer la réalité des pratiques et la trajectoire responsable des entreprises, des budgets verts rendant compte de l'efficacité écologique et sociale de la dépense publique, une conditionnalité des aides au service de la justice climatique, un cadre constitutionnel et législatif rendant opposables les objectifs du développement durable...

Cette approche doit aussi conduire à définitivement tourner le dos au pacte de stabilité européen et aux politiques libérales d'austérité pour promouvoir l'investissement de long terme dont l'investissement écologique, bien sûr, mais aussi social et éducatif. La dette publique est un point de passage obligatoire pour permettre d'investir rapidement et massivement, à la hauteur des enjeux, afin de combler notre retard dans les transitions sociales et écologiques dont le non traitement passé est aussi une dette vis-à-vis de la société.

1 – De nouveaux indicateurs pour un nouvel horizon de bien-être pour tous

Compléter le PIB par des indicateurs de respect des objectifs du développement durable

Le produit intérieur brut (PIB) traduit la vision d'un développement économique d'après-guerre devenu obsolète. Il ne reflète ainsi que très partiellement la situation d'un pays, en ne prenant pas en compte des éléments comme la qualité de vie ou le développement durable. Il s'agit de lui substituer des indicateurs de bien-être humain.

La loi SAS de 2015 sur les nouveaux indicateurs de richesse prévoyait la publication d'un rapport annuel sur 10 indicateurs de référence (inégalités de revenus, pauvreté, artificialisation des sols, etc.). Mais force est de constater que, dans la pratique, cette loi est restée lettre morte. Pourtant, certains indicateurs existent déjà : espérance de vie en bonne santé, qualité de vie, écart de revenus, consommation carbone, recyclage des déchets, et sont prêts à l'emploi.

Des premières expériences à l'étranger existent ; nous devons nous en inspirer. Par exemple, la Nouvelle-Zélande, avec son « budget du bien-être », priorise la santé sur la croissance lors de l'élaboration de son budget. En France, comme l'a proposé le sénateur socialiste Franck Montaugé en 2017 dans une proposition de loi, un conseil parlementaire d'évaluation des politiques publiques et du bien-être pourrait être institué. Surtout, pour que l'évaluation se fasse bien ex ante et non ex post, les indicateurs alternatifs devraient être systématiquement mobilisés dans les études d'impact des projets de loi.

2 - De nouveaux outils de pilotage des politiques publiques - trajectoire de transition, prise en compte des impacts, budget vert

Ces nouveaux indicateurs de richesse doivent servir de base à un nouveau pilotage des politiques publiques

Pour les socialistes, changer les indicateurs n'a, en effet, de sens que s'ils permettent véritablement de changer de politique. Se départir du PIB comme seul indicateur dans l'élaboration et le pilotage des politiques publiques, notamment budgétaires, c'est en réalité vouloir sortir de l'obsession de l'accumulation de richesses à n'importe quel prix.

Pour cela, nous devons :

- Développer la connaissance autour des nouveaux indicateurs de richesse, car souvent les données manquent pour mesurer ce que l'on cible ;
- Systématiser les études d'impact en amont des textes, prévoir un suivi ex post précisant les indicateurs et le calendrier de l'évaluation, mais aussi les dispositifs d'expérimentation et la participation citoyenne pour la définition des nouvelles politiques publiques ;
- Mener une « RGPP » bien-être & écologique : un processus de révision générale des politiques publiques, mettant la santé environnementale au cœur, pour les mettre en cohérence avec les nouveaux objectifs collectifs ;
- Revoir la comptabilité publique, comme par exemple revoir les notions mêmes de dépenses d'investissement et de fonctionnement, afin notamment d'encourager la recherche et l'innovation ainsi que l'investissement social et humain ;
- Instaurer un budget « vert » comme outil de suivi des contributions « bien-être » et « vert + carbone » des dépenses publiques ;
- Soutenir les contre-pouvoirs et l'expertise citoyenne sous l'égide du Parlement : financement d'études indépendantes, de débats publics, suites à donner aux alertes...

3 - L'arme du droit : une nouvelle Constitution

Inscrire les objectifs du développement durable et la préservation des biens communs mondiaux dans la Constitution, au sommet de la hiérarchie des normes

Le Parlement est à la hauteur des défis du temps lorsqu'il légifère pour lutter contre la fraude fiscale, l'esclavage moderne, les écocides ou l'accaparement des terres. Pourtant, plusieurs lois, poursuivant ces fins, ont en commun d'avoir été censurées par le Conseil constitutionnel. Ces censures, parmi d'autres, ont été décidées au nom du droit de propriété et de la liberté d'entreprendre. À l'encontre même de leur justification historique, ces droits constituent aujourd'hui des moyens offerts aux plus puissants de s'opposer au bien commun et à l'exercice de leurs libertés par les plus humbles.

En ce début du XXI^e siècle, il est urgent de repenser la portée de ces droits à l'aune des nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Pour cela, il convient de donner leur pleine mesure aux objectifs du développement durable dans notre Constitution et de subordonner la défense de la liberté d'entreprendre à celle du bien commun. En procédant à ce rééquilibrage, nous proposons de poser démocratiquement des limites à la puissance privée, afin qu'elle se déploie dans le respect de l'intérêt général. Des limites qui donnent un sens humain à l'extraordinaire potentiel d'innovation de l'esprit d'entreprise.

4 – De la responsabilité sociale et environnementale des entreprises à une nouvelle comptabilité du XXI^e siècle

Pour donner à la société les instruments de sa propre transformation, la puissance publique doit établir un « langage commun » entre entreprises et citoyens

Sphères publique et privée doivent prendre ensemble le tournant des nouveaux indicateurs, servir ensemble un projet de société fondé sur le bien-être, l'épanouissement des personnes, la protection des biens communs.

Le concept de responsabilité sociale et environnementale (RSE) est vieux comme le monde de l'entreprise. Il apparaît comme une intention éthique visant à améliorer l'impact social et environnemental de notre économie. Mais aujourd'hui, la profusion des allégations RSE, non ou mal contrôlées, ajoute de la confusion au lieu de refléter la réalité des pratiques des entreprises.

Le temps est venu de dépasser ce premier âge de la RSE en contribuant à une renaissance de l'esprit d'entreprise comme du civisme. Ce nouveau « langage commun » entre entreprises et citoyens suppose une norme maîtrisée par la puissance publique, évaluée et révisée au rythme du renouvellement démocratique.

Ainsi, chaque citoyen, dans ses statuts de consommateur, d'épargnant et d'investisseur, pourrait comparer les performances des entreprises en matière de RSE et orienter l'économie dans un sens vertueux. C'est le sens de la proposition de loi déposée par les députés socialistes en octobre 2019 visant la création d'une certification publique de la RSE. Celle-ci rappelle qu'au-dessus de la loi du marché, il y a celle de la République, imposant à la première une visée et des limites.

La mise en œuvre d'un label public de RSE est, dans notre esprit, une étape précieuse sur le chemin d'une nouvelle comptabilité adaptée à l'entreprise du XXI^e siècle capable d'intégrer à la comptabilité financière, les capitaux naturels et humains. L'air, l'eau, les sols ne sont considérés que comme des actifs à utiliser, sans prendre en compte leur fragilité, leur dégradation, leur finitude. Pour y remédier, il faut compter autrement.

Cette transition comptable sera un véritable levier pour faire évoluer nos modes de production dans un double souci social et écologique. La conception d'un tel instrument de mesure est à la croisée de nombreux travaux de recherche contemporains qu'il faut approfondir pour en faire un facteur de prospérité pour nos entreprises. En favorisant les entreprises les plus vertueuses sur les plans humain et écologique, cette modernisation de la comptabilité pourrait ainsi être un véritable levier de transition de nos modes de production. La mise en place d'un label public RSE est dans notre esprit, une étape précieuse sur le chemin d'une nouvelle comptabilité d'entreprise adaptée aux enjeux du XXI^e siècle.

Ces démarches devront prévoir un calendrier de transition et s'accompagner d'un soutien fort apporté aux PME afin qu'elles puissent y participer pleinement et au même rythme que les grands groupes. La démarche que nous proposons s'inscrit dans le cadre de notre approche de « l'entreprise nouvelle » développée dans notre texte sur le travail, fondée notamment sur la définition de l'objet, des missions de l'entreprise et une place nouvelle des salariés dans les processus de décision.

5 – Conditionnalité des aides : un contrat public/privé

La puissance publique doit mobiliser tous ses leviers pour engager la nécessaire transition de notre appareil productif. C'est pourquoi nous proposons de conditionner les aides de l'État et des collectivités locales en direction des entreprises au respect d'un certain nombre de contreparties. La première est évidemment l'engagement dans la démarche RSE évoquée ci-dessus. Dans ce cadre une attention forte sera accordée à :

- La lutte contre toutes les discriminations, l'égalité entre femmes et hommes, l'accueil dans l'emploi des jeunes et des personnes en situation de handicap ;
- La formation effective des salariés pour maintenir et développer des compétences dans les territoires;

- Le respect des enjeux environnementaux et l'élaboration d'une stratégie interne ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte écologique, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris et de la stratégie nationale bas carbone ;
- Le non-versement de dividendes aussi longtemps que les entreprises bénéficient des aides de l'État mises en œuvre à l'occasion des crises comme celle de la Covid-19 ;
- Ni établissement dans un paradis fiscal ni optimisation fiscale agressive s'apparentant à de la fraude fiscale ;
- La modération dans les politiques salariales des cadres dirigeants ;
- L'optimisation des localisations des productions et de la sous-traitance en France ;
- La qualité de la relation aux territoires d'implantation et les démarches de coopération et de co-développement avec l'ensemble des partenaires fournisseurs et clients ;
- La publication et mise en œuvre effective d'un plan de vigilance pour prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement, au sens de la loi de 2017 sur le devoir de vigilance.

6 – Garantir des conditions de concurrence équitable et un respect des normes sanitaires et environnementales dans le cadre des marchés publics

Garantir des conditions de concurrence équitables et un respect des normes sanitaires et environnementales dans le cadre des marchés publics

Trop souvent, dans le cadre d'une passation d'un marché public, nos entreprises ou nos produits se retrouvent en concurrence avec des entreprises ou des produits de pays hors Union européenne qui ne respectent pas toujours les normes que nous nous imposons, notamment dans le domaine sanitaire ou environnemental.

La directive 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux vise notamment à répondre à cette situation, en contraignant les soumissionnaires et produits de pays hors UE à respecter de manière identique ou équivalente les normes de l'UE et en assurant une réciprocité pour les entreprises européennes dans l'accès aux marchés étrangers.

Force est de constater que la mise en application effective dans notre pays des dispositions de cette directive est loin d'être systématiquement assurée, en raison de leur méconnaissance par les acheteurs publics. Aussi :

- Il paraît urgent et nécessaire que les services du ministère de l'Économie et des Finances fassent connaître ces dispositions auprès des acheteurs publics, sous forme d'outils pratiques, d'assistance à la rédaction et au dépouillement des appels d'offre publics, de formation, d'assistance juridique et de toute autre modalité d'accompagnement ;
- Il doit en être de même pour l'achat innovant, autres dispositions européennes permettant de déroger aux règles des marchés publics pour expérimenter et donner de premiers clients à des services et technologies innovantes non encore « standardisés » sur les marchés. Cette disposition est particulièrement importante pour accélérer l'adoption des innovations contribuant à la transition écologique et énergétique ;
- Enfin, nous proposons de rendre possible dans tous les marchés publics l'intégration d'un critère « bilan carbone global », placé au même niveau que le prix, afin de favoriser les offres reposant sur un système productif régional ou situé à moins de 400 km.



B. Un nouvel âge de la régulation et de l'action publique contre l'ancien régime du laissez-faire

1 - L'État dans tous ses états

La crise climatique doit signer la fin de l'État modeste ou minimal, rêvé des néolibéraux mais en définitive impuissant face à l'urgence, et le retour de la puissance publique et de l'initiative publique, nationale, locale ou européenne, pour arbitrer entre des intérêts contradictoires et en faveur de l'intérêt général et du bien commun. La puissance publique pour réduire l'incertitude et pour partager les risques. La puissance publique pour rétablir l'équité des rapports de force et orchestrer la transformation écologique et sociale de notre modèle productif.

Aiguiller l'épargne pour favoriser les investissements de long terme et de la transition écologique ; construire des budgets verts, justes et durables, pour orienter l'action publique dans le sens de la préparation de l'avenir ; intégrer les risques climatiques dans la supervision des institutions financières ; mettre la fiscalité au service de la justice climatique et du changement des comportements individuels et collectifs ; conduire des politiques de l'emploi durable, vert et garanti ; conditionner les aides publiques au respect de règles éthiques, environnementales et sociales ; investir dans la recherche, la formation et l'éducation ; garantir une juste répartition des ressources dans un monde fini ; donner au commerce mondial des règles sociales et environnementales pour rompre avec trente ans de libre-échange en échange de rien ; mettre l'État actionnaire au service de la transition écologique.

- Toutes les ressources et tous les ressorts de l'action publique doivent tendre vers un seul objectif : plus de justice, moins de carbone.

2 - Remplacer le pacte de stabilité et faire évoluer la politique de l'Union

Cette approche doit prévaloir au niveau européen pour remplacer le défunt pacte de stabilité et les règles du semestre européen. Il s'agirait de la mise en place d'indicateurs de bien-être humain — mesurant le niveau des inégalités sociales, de santé et d'éducation, mais aussi de préservation des écosystèmes — et de coopération — pour mettre fin au dumping social et fiscal entre les États membres.

Ces nouveaux outils permettraient de faire évoluer la politique de l'Union en matière de justice écologique, notamment à travers :

- La mise en œuvre effective du socle européen des droits sociaux, notamment la création d'un salaire minimum dans chaque pays, la lutte contre la pauvreté, en premier lieu des enfants et des jeunes, l'égalité entre femmes et hommes ;
- Le respect des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'UE car sans démocratie vivante, il n'est pas de trajectoire possible de transition sociale et écologique ;
- L'arrêt progressif des subventions néfastes à la santé et à l'environnement ;
- La création d'une agence publique européenne de notation environnementale qui évaluera les risques liés à l'activité des entreprises ;
- L'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union pour soutenir nos entreprises contre la concurrence des pays qui ne respectent pas l'Accord de Paris, pour lutter contre la déforestation importée, et pour financer les politiques de transition et d'aide au développement ;

- L'harmonisation fiscale européenne, accompagnée de la taxe sur les transactions financières et de la « taxe GAFAM, et les multinationales » afin de rétablir la capacité des États à financer les investissements indispensables à la transition sociale et écologique ;
- L'assouplissement des règles d'octroi des aides d'État pour faciliter l'émergence d'entreprises européennes d'excellence face aux géants internationaux — l'Airbus du renouvelable ;
- La création d'une Europe de la recherche sociale et écologique ;
- Le développement de l'économie circulaire, notamment à travers une politique européenne contre le gaspillage alimentaire ;
- Une meilleure reconnaissance des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le domaine du réemploi à l'échelle européenne.

3 - Un nouveau plan d'investissement massif associant Union européenne, États et collectivités locales

Le plan de relance actuel n'est pas suffisant. Pour gagner la course de vitesse contre le changement climatique, transformer les infrastructures, notamment énergétiques, financer les transformations de l'industrie, assurer la solidarité. Il ne s'agit pas seulement de faire face à la crise, mais de mener ensemble une action volontariste de transformation de nos sociétés. La solidarité européenne est, dans ce domaine, essentielle.

- Le « *Green Deal* » affiché comme objectif politique commun doit trouver sa traduction dans un nouveau plan d'investissement décidé dès maintenant pour la période 2023-2030.



4 – Régulation des finances et de l'épargne : priorité donnée à l'investissement de long terme et à la cohésion

Les portefeuilles d'investissement des institutions financières, constitués de l'épargne des citoyennes et citoyens, nourrissent aujourd'hui l'accélération du réchauffement climatique. À l'échelle mondiale comme européenne, les financements bancaires accordés aux énergies fossiles ne diminuent pas, alors même que 80 % des émissions de gaz à effet de serre sont issues de la combustion d'énergies fossiles.

Alors que de nouvelles obligations de transparence viennent d'entrer en application pour le secteur financier européen, l'Union européenne et ses États membres doivent désormais prendre leurs responsabilités. Les coûts sociaux et environnementaux doivent désormais être intégrés dans les prix afin que les énormes externalités négatives de ces investissements soient prises en compte : il doit coûter plus cher à une banque de faire un investissement nuisible pour le climat qu'un investissement bénéfique à la transition écologique.

- **Soumettre les banques et les assureurs à des « éco-stress »** permettant de mesurer les risques environnementaux auxquels ils sont exposés et de renforcer les normes prudentielles en conséquence. Cela doit permettre de préserver la stabilité du système financier face au risque climatique et d'encourager une allocation des flux financiers vers les secteurs vertueux sur le plan environnemental ;
- En conséquence, **pénaliser l'investissement dans des actifs nuisibles au climat et à la biodiversité** en obligeant banques et assureurs à respecter des ratios de couverture des risques liés à ces actifs qui sont plus élevés. Il s'agirait d'un outil puissant de transition qui inciterait les institutions financières à se désengager de ces investissements tout en incitant les entreprises concernées à faire baisser la part des activités polluantes dans leur modèle d'affaires.

Pour être efficace, cette approche suppose de respecter deux préalables :

- **Rendre contraignante la définition européenne des activités vertes** (taxonomie européenne) pour lutter contre le *greenwashing* et contribuer à véritablement orienter capitaux publics et privés vers une économie durable ;
- **Intégrer un critère durable aux achats d'actifs** de la BCE.



5 - Une exigence démocratique renouvelée

Face à l'urgence climatique, il y a ceux qui croient au marché et ceux qui ne croient pas à la démocratie. Les uns comme les autres nous conduisent à l'impasse et à la catastrophe. Les uns en laissant prospérer des inégalités qui sont un des principaux moteurs de la dégradation de l'environnement. Les autres en se défiant d'une démocratie qui serait incapable de prendre des décisions lourdes. Le laissez-faire libéral, comme l'autoritarisme au nom de l'écologie, conduisent aux mêmes impasses et révoltes populaires comme celle des « gilets jaunes ».

La prise en compte politique de l'urgence écologique est, pour nous, indissociable de la dimension émancipatrice et démocratique du projet socialiste. À la tentation de l'autoritarisme et du repli démocratique, de la dépolitisation du débat écologique et de la gouvernance par l'expertise, de l'ordre et de la soumission fondée sur la peur, nous opposons la vitalité du débat démocratique et le renouveau civique pour déterminer et conduire une politique durable des rapports socio-économiques. L'impuissance démocratique nourrit l'impuissance écologique ; la République sera écologique parce qu'elle sera sociale et démocratique !

La transition est une stratégie de transformation sociale et écologique qui ne peut être pilotée que sur la base du consentement et de la construction du compromis. C'est la raison pour laquelle l'urgence environnementale et le combat démocratique sont intimement liés. Combattre le dérèglement climatique, la destruction de la biodiversité et des écosystèmes, nécessite de nombreuses décisions qui vont impacter l'ensemble de la population pour des décennies. C'est précisément pour cela que nous avons besoin de la force spécifique d'une démocratie retrouvée : la légitimité des décisions publiques et leur capacité d'entraînement.

Nous devons tout à la fois compter sur la capacité des citoyens à changer eux-mêmes les règles du jeu par leur comportements, leurs engagements, dans leurs vies personnelles et professionnelles, mais aussi par une participation active et renouvelée à la délibération pour répondre aux défis du monde contemporain et à la dégradation des communs. La social-écologie doit être une lutte démocratique permanente. Cela suppose des institutions et des méthodes nouvelles.

Une loi ne peut pas imposer une culture de la participation. Mais elle peut l'encourager, notamment en renouvelant les conditions du dialogue environnemental. L'idée n'est pas d'augmenter en quantité la concertation en amont des permis d'aménager, mais plutôt de rendre continu le dialogue environnemental avant et après autorisation.

Les instances nationales

- Hisser le Haut Conseil pour le climat au rang d'une autorité indépendante à l'instar du modèle britannique ;
- Rattacher le Conseil national de la transition écologique au Premier ministre afin que le développement durable implique tous les ministères.

Les conditions de l'exercice de la démocratie

- Garantir une information de qualité en amont des projets comprenant en particulier des études d'impact en matière de santé, d'environnement... et des scénarios alternatifs ;
- Lorsque les études d'impact d'une loi ou d'un projet d'infrastructure local sont manifestement défaillants, les citoyens doivent pouvoir saisir l'administration afin d'obtenir tous les éléments venant en éclairer l'impact écologique ;
- Engager le dialogue avant l'enquête publique ;
- Laisser plus de place à la co-construction des projets, donner davantage la possibilité aux citoyens de proposer des projets alternatifs et de les faire étudier.

Les collectivités locales, très engagées dans la transition, doivent être au cœur du dialogue environnemental

- Permettre aux collectivités territoriales d'expérimenter de nouvelles formes de dialogue, notamment numériques ;
- Renforcer les compétences des maires en matière d'environnement ;
- Poursuivre le dialogue tout au long du déroulement du projet ;
- Favoriser la formation des élus aux projets d'aménagement à impact social et environnemental.



C. Un pacte de solidarité social et écologique

1 – État providence social-écologique : mutualisation du risque environnemental

Face à la montée des risques et sinistres environnementaux, le système assurantiel n'est pas suffisant. Comme nous l'avons fait par le passé pour la retraite, les accidents du travail ou la santé, il s'agit désormais de socialiser ces nouveaux risques et d'en assurer une gestion collective pour protéger efficacement tous les citoyens en créant une nouvelle branche dédiée de la protection sociale. Cette approche mérite d'être étendue aux risques épidémiques, la crise de la Covid-19 ayant également montré les impasses du système assurantiel.

Il convient, dans ce cadre, d'assurer la réparation des préjudices passés comme en témoigne le projet de fonds d'indemnisation des victimes du chlordécone et du paraquat à la Guadeloupe et en Martinique.

Cet État providence social-écologique va de pair avec une approche élargie des questions de santé remettant au cœur de nos politiques l'universalité de l'accès au soin et la lutte contre les déserts médicaux, la santé mentale, les politiques de prévention et de santé publique, la qualité des milieux de vie (eau, air, sol) et l'évaluation des risques sanitaires (alimentation, produits de santé, environnement, industrie).

2 – Pour un bouclier social-écologique face aux inégalités et risques de perte d'emplois

Combinaison transition et avenir de l'industrie et de ses emplois est possible. Les emplois liés à l'industrie sont des emplois qualifiés et de qualité et sont un des socles de notre tissu social. Nous plaçons pour une politique industrielle renouvelée au service de la transition, qui pilote la transformation écologique des filières, fait le pari de l'innovation, de la formation, de la mobilisation des compétences humaines et de la qualité du travail comme leviers de la performance.

L'avenir de cette industrie passe par de nouvelles règles de l'échange juste, un soutien public assumé, y compris par l'achat public, et des principes de souveraineté qui protègent nos savoir-faire et garantissent la présence sur le sol européen des activités indispensables pour assurer les services essentiels aux citoyens, notamment dans les domaines de la santé, de l'alimentation, du numérique et de l'énergie.

Pour cela, les outils traditionnels de la social-démocratie doivent être rendus plus puissants :

- **Engager une nouvelle politique économique** qui donne la primauté à l'investissement et à la solidarité face aux crises et aux transitions (volet national et européen) ;
- **Mettre en place une fiscalité des hyper riches** et des grands groupes mondialisés ;
- **Limiter les écarts de rémunération au sein des entreprises** à un facteur 20 (cf. livret sur le travail) ;
- **Créer un ISF vert** qui financerait exclusivement et directement l'accompagnement social à la transition écologique pour les plus modestes (changement de véhicule, nourriture de qualité, abonnements au train...).

Les ménages ne peuvent être les variables d'ajustement des changements fondamentaux qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de lutte contre les dérèglements climatiques. Ceux-ci peuvent avoir des impacts sur leur pouvoir d'achat. Pour ne pas avoir à choisir entre la fin du monde et la fin du mois, ils doivent être aidés et accompagnés. Pour cela, nous proposons :

- **Un chèque climat de plusieurs centaines d'euros par an pour 80 % des ménages** afin de prendre en compte les surcoûts liés à la période de transition. Son montant tiendra compte de la composition et des revenus des ménages — il sera ainsi « boosté » pour les plus modestes d'entre eux.

3 – Une politique de l'emploi durable, vert et garanti

Nous proposons de mettre la politique de l'emploi au service de la transition environnementale et du retour à l'emploi durable des chômeurs de longue durée. Trois constats guident notre proposition :

- **Si l'emploi manque, le travail, lui, ne manque pas** et chacun peut, par lui-même, faire le constat que, partout sur nos territoires, de nombreux besoins sont insatisfaits en matière sociale et environnementale ;
- **Nul n'est inemployable** dès lors que les politiques de l'emploi prennent d'abord en compte la centralité de la personne et que l'on construit l'emploi autour d'elle ;
- **Le coût de la pauvreté est supérieur au coût des politiques de lutte contre la pauvreté** (ATD Quart Monde estime le coût du chômage de longue durée à 36 milliards d'euros par an pour la puissance publique).

Fort de ces préceptes et des résultats d'ores et déjà acquis de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » lancée en 2015, nous proposons de créer au moins un million d'emplois verts pour tous, en s'appuyant sur une gestion territorialisée des politiques de l'emploi impliquant les acteurs locaux dans la proximité des populations et des besoins des territoires.

Plusieurs dispositifs pourront être mobilisés au sein des comités locaux pour l'emploi solidaire :

- **Territoires zéro chômeur de longue durée** : nous proposons de pérenniser l'expérimentation pour couvrir la France entière, ce qui pourrait représenter un vivier de 670 000 emplois ;
- **Insertion par l'activité économique** : nous proposons de démultiplier les structures d'insertion par l'activité économique qui relèvent de l'économie sociale et solidaire et qui ont fait leurs preuves, avec l'objectif d'atteindre 300 000 contrats dès fin 2022, en leur allouant le montant des indemnités versés par les entreprises qui licencient au titre de l'obligation de revitalisation du territoire, déjà prévue par la loi ;
- **Emplois « verts » dans des entreprises engagées dans la décarbonation** de leur activité : nous proposons de financer 100 000 contrats « verts » dès 2022 ;
- **Emplois « verts » et du lien auprès des collectivités publiques et des associations** : nous proposons de recréer 200 000 emplois « verts » et emplois du lien auprès des collectivités publiques et des associations dès 2022.



GREEN DEAL : DES BALISES POUR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE NOS MODES DE VIE

Nous proposons d'explorer sept balises pour un *Green Deal*. Elles s'attachent à combiner les enjeux sociaux et environnementaux et à le faire dans le cadre conceptuel de la *Doughnut Economics* qui inspire le plan de relance de la ville d'Amsterdam. Celui-ci vise à créer un plafond écologique et un plancher social entre lesquels les activités économiques doivent se développer harmonieusement. Ce tunnel d'intervention doit nous inciter à articuler des politiques solidaires au présent et des politiques de développement durable pour aujourd'hui et demain.

Chacune des politiques nationales et européennes doit être débattue et revisitée. Nous proposons dans ce texte 8 approches et mesures fortes pour illustrer la nécessaire transformation des politiques qui ont le plus d'impact sur les ressources et le climat comme l'urbanisme, le logement, les transports, l'agriculture et l'alimentation, l'industrie, l'énergie, etc. Il s'agit également de prendre en compte systématiquement la dimension sociale et émancipatrice des politiques environnementales.

A. Une urbanité agile et résiliente

Des villes « neutralité carbone ». D'ici 2030, d'après l'ONU, 60 % de la population mondiale vivra en zone urbaine. Si les villes couvrent actuellement moins de 2 % de la surface de la terre, elles consomment 78 % de l'énergie mondiale et produisent plus de 60 % des émissions de dioxyde de carbone. Si les politiques environnementales ne peuvent s'appréhender uniquement sur une base locale, 50 % à 70 % des leviers d'action contre la crise climatique se trouvent au niveau local, selon le dernier rapport du GIEC. Les villes peuvent déjà se saisir de plusieurs leviers : le plan de développement des transports en commun et des réseaux de pistes cyclables, le développement de l'usage d'énergies renouvelables pour les bâtiments et les éclairages publics pour atteindre une neutralité carbone, l'approvisionnement local en restauration hors domicile...

- **Instaurer un plan local d'urbanisme bioclimatique.** C'est la pièce maîtresse de l'urbanisme durable pour mieux anticiper, atténuer ou adapter aux dérèglements climatiques. En définissant un cadre réglementaire local ambitieux, ce PLU permet de porter les enjeux tels que le zéro artificialisation nette et/ou neutralité carbone sur toutes les futures opérations d'urbanisme, et ce aux différentes échelles ;
- **Soutenir davantage les collectivités dans leur transition vers la ville zéro carbone,** en orientant davantage l'aide de la Banque européenne d'investissement ;
- **Exiger de chaque ville de plus de 100 000 habitants qu'elle fasse connaître sa stratégie de réduction des émissions de GES** à l'horizon 2030 (l'Europe vient de la rehausser de - 40 % à - 55 %). Informer annuellement du niveau effectif de baisse de GES ;
- **Inciter les villes de plus de 500 000 habitants à adopter un budget climat** aligné sur l'Accord de Paris ;
- **Renforcer le réseau des villes pour le climat :** dans les cinq ans, faire en sorte que les 100 plus grandes villes d'Afrique soient soutenues pour atteindre les objectifs climatiques ;
- **Mettre en place un « livret d'épargne pour la transition locale ».** Nous proposons de créer un nouveau produit d'épargne pour les Français : il s'agirait d'un produit porté par les établissements bancaires, avec un taux faible (bénéficiant d'une légère bonification par l'État), qui servirait à financer et porter des projets locaux à fort impact social et environnemental.

B. De nouvelles solidarités territoriales

Les inégalités de richesse et les inégalités entre territoires se creusent ; et au sein de ceux-ci, entre communes. Dans les grandes villes, les prix du logement pèsent fortement sur les budgets des familles, tandis que de nombreux départements n'échappent pas à la désindustrialisation et à la désaffection des entreprises et des services publics. Dans les grandes villes, les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes — la température à Paris en 2050 sera au moins équivalente à celle de Canberra aujourd'hui, avec des vagues de chaleur systématiques et bien plus longues (en 2040, celles-ci dureront du printemps au début de l'automne).

Dans le même temps, outre les travailleurs pendulaires qui n'ont d'autre choix que de loger loin de leur lieu de travail du fait des prix du logement, un mouvement d'éloignement volontaire des centres-villes s'amorce par certaines familles recherchant un meilleur cadre de vie, moins citadin.

■ **Il est urgent de remettre en œuvre une véritable politique d'aménagement du territoire**, d'œuvrer à un rééquilibrage fondé sur un développement économique durable et sur l'emploi local.

Créer une DGF verte qui prenne en compte les efforts des collectivités en matière de transition écologique (production d'énergie renouvelable, part en approvisionnement bio dans les cantines, surface de bâtiments publics mieux isolés, objectif en termes de réduction des déchets, part des véhicules à très faibles émissions dans le parc des véhicules, nombre d'arbres...);

Faire de la « démobilité » un outil d'aménagement du territoire, par exemple en développant le télétravail dans des tiers lieux installés dans des villages ou des petites villes ;

Relocaliser les activités stratégiques : veiller à que l'État en fasse bénéficier tous les territoires ;

Rénover les bâtiments publics : accompagner plus fortement et plus durablement les territoires. C'est bon pour le pouvoir d'achat et pour l'emploi local.

■ **Les réseaux, qu'il s'agisse d'eau, de numérique ou d'énergie, sont des biens communs** qui permettent un maillage solidaire du territoire et l'accès de toutes et tous aux services essentiels. Il convient d'en réaffirmer la maîtrise d'ouvrage publique. Il s'agit là d'un enjeu majeur d'égalité entre citoyens, d'aménagement du territoire, et de renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique.

■ **Accompagner les collectivités, notamment ultramarines, dans la gestion durable de l'eau.** Soucieuses de préserver l'environnement et les ressources en eau, les collectivités territoriales, et particulièrement les intercommunalités, mènent des politiques publiques ambitieuses pour la gestion durable de l'eau. Le rythme de renouvellement du réseau d'eau potable reste néanmoins insuffisant. La conséquence, c'est que le rendement moyen national du réseau d'eau potable est de 80 % : pour 5 litres d'eau injectés dans le réseau, 1 litre est perdu. Cette fragilité est aggravée en secteur rural du fait d'un habitat dispersé et de coûts de maintenance et de rénovation très élevés. Nous proposons d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre de ces PTGE, en incitant à la mise en place systématique de plans de prévention des fuites et en lançant un grand plan d'investissement dans la gestion durable de l'eau qui aura trois priorités :

La rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable en secteur rural ;

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable face au stress des épisodes de sécheresse ;

La réfection du réseau d'eau en outre-mer et notamment en Guadeloupe.

■ **La résorption des zones blanches et l'accélération de l'équipement numérique des zones rurales** devront être des priorités absolues des nouveaux plans d'investissement nationaux et européens ;

■ Un nouveau pacte entre les espaces urbains et ruraux est l'alternative au double écueil de la poursuite d'un urbanisme de la demande qui artificialise les sols, masque le coût des réseaux et de la mobilité et capte de nouveaux résidents sans liens solides avec leur environnement naturel et humain comme celui d'une société qui, fascinée par le « fait urbain », semble oublier que le maintien des fonctions vitales du monde rural ne résiste pas au retrait de ses forces vives ;

■ La vérité, c'est qu'une troisième voie est possible ! Elle concilie l'urgente obligation de préserver les biens communs — ressources naturelles et moyens publics — et celle de renouveler les générations rurales ;

- Trois actes doivent être posés pour réussir cette renaissance :

Premier acte, **rééquilibrer la croissance démographique**. Nous devons ainsi rompre avec une vision dépassée du développement sur le modèle « centre-périphérie » (ou « métropole-désert français ») et choisir le maillage polycentrique comme modèle d'aménagement du territoire ;

Deuxième acte : **partager les moyens publics**. Si les outils de péréquation et de développement « traditionnels » doivent être modernisés, d'autres doivent naître pour accompagner la reconquête du cœur de nos villages et de nos bourgs. Pour donner du crédit à cette volonté, nous devons imaginer une mission renforcée des établissements fonciers et, surtout, une aide à la pierre équivalente à celle des politiques urbaines doit permettre l'équilibre financier des opérations de rénovation rurale ;

Troisième acte : **l'innovation publique dans la relation ville-campagne** avec des politiques qui intègrent les nouvelles manières d'habiter à la fois l'espace rural et urbain (schéma des services et des équipements publics et privés) et qui, par le renforcement des politiques de planification, permettent d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette des sols.

C. Industrie de demain

Notre projet consiste à combiner la réduction de l'hyper consommation de produits manufacturés, souvent de faible qualité et produits dans des pays à faibles coûts de main d'œuvre, avec une réindustrialisation stratégique de la France : on peut à la fois moins sur-consommer et davantage produire en France. Notre projet allie des mesures à l'échelle européenne et celles qui peuvent être prises au niveau national.

- **L'encadrement d'un échange juste**, fondé sur le respect des normes européennes sanitaires, environnementales et sociales, doublé d'une « taxe » carbone aux frontières de l'UE, doit permettre de mieux valoriser les produits fabriqués en Europe et de limiter des importations qui ne reposent aujourd'hui, pour une part d'entre elles, que sur une concurrence déloyale qui, par ailleurs, dégrade la performance carbone des consommations européennes et contribue ainsi à détruire la planète ;
- **Définition de productions stratégiques devant être produites en France dans des secteurs essentiels à la vie de la nation** (médicaments, composants électroniques, certains produits alimentaires transformés de base, panneaux photovoltaïques, etc). Utilisation pour en soutenir la production en France des aides publiques conformément aux traités européens ;
- **Recours aux règles nationales et européennes pour empêcher la prise de contrôle par des groupes hors UE d'entreprises stratégiques situées en France** et protéger les savoir-faire technologiques et industriels. La nationalisation temporaire devrait être un recours, certes ultime, mais à utiliser sans faiblesse ;
- **Relancer, en partenariat étroit avec les régions, les démarches collectives des entreprises** (clusters et pôles de compétitivité) que l'État n'a pas soutenues réellement au cours des dernières années — pour allier recherche-développement et production à une échelle régionale et inter-régionale ;
- **La transition écologique de notre économie ne sera faite pas sans les entreprises**. Ni d'ailleurs seulement à leur rythme. Nous proposons la signature avec les branches industrielles de contrats de transition reposant sur la réduction progressive sur 10 ans de leurs consommations de matières premières (énergie, plastiques, matériaux non recyclables) avec, comme contreparties, des aides à l'investissement (amortissement accéléré par ex.) de la part des pouvoirs publics ;
- **Lutte contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés** pour éviter le gaspillage et donner un avantage compétitif aux produits made in France et Europe, souvent de meilleure qualité mais plus onéreux à l'achat que des produits importés bas de gamme.

Dans ce cadre général, nous avons besoin d'un plan national et européen de réindustrialisation fondé sur les nouvelles filières de la transition :

- Énergies renouvelables à terre et en mer, via une approche globale de l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Filières du stockage, des batteries et de l'hydrogène ;
- Matériaux et technologies pour l'éco-construction ;
- Mobilités durables, ne touchant pas seulement la propulsion, mais la conception même des véhicules de la mobilité (matériaux, poids...) ;
- L'économie circulaire doit devenir un des grands domaines d'investissement ;
- Économie du prêt et du partage portée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire et pas par les plateformes numériques privées ;
- Économie du réemploi et du recyclage (déchets, matériaux, chaleur...) ;
- Filière de la réparation de produits industriels (équipement de la maison comme de la personne) génératrice d'emplois et de maintien en France d'une part plus importante de la valeur ajoutée globale d'un produit sur sa durée de vie ;
- Pour ces filières, nous devons créer une TVA circulaire pour donner une « seconde vie » aux produits. De nombreux pays européens ont d'ores et déjà institué des taux réduits. C'est pourquoi nous proposons d'instituer une TVA réduite à 5,5 % aux activités de réparation et de réemploi et à la vente de biens d'occasion, de produits reconditionnés et éco-conçus, de matières recyclées et des produits qui en sont issus ;

D. Agriculture et alimentation

Là où les terres sont accaparées, les sols et la société s'appauvrissent. Ce qui est vrai aujourd'hui dans nos territoires ruraux par la libéralisation du marché foncier est une règle d'or. A contrario, sous toutes les latitudes et au long cours, le partage de la terre va de pair avec la prospérité et la démocratie.

Tout est lié, et ce qui vaut pour le territoire vaut pour les filières. Le retour des néonicotinoïdes dans la culture betteravière peut ainsi s'expliquer par la fin de la régulation européenne des volumes et une concurrence mondiale déloyale dont seules les multinationales de l'agroalimentaire ont tiré profit.

L'effondrement des prix du sucre fragilise les producteurs autant que le puceron vecteur de la jaunisse. Nous avons calculé dans le « plan B comme Betterave » que quelques centimes de taxe sur une bouteille de soda suffiraient pour investir dans les leviers techno-scientifiques de la transition agro-écologique — de la génétique à la mosaïque paysagère — permettant de s'affranchir des pesticides sans destruction d'emplois.

Dernier exemple, la déforestation de l'Amazonie. Victime d'accords commerciaux transatlantiques ubuesques et iniques, elle est aussi la conséquence tragique de la misère rurale endémique des damnés de la terre qui n'ont d'autre issue que de trouver une parcelle de survie dans ce poumon de l'humanité.

Partage de la valeur et dignité humaine, bien commun et ressources planétaires : même combat ! L'agriculture est à livre ouvert une grande leçon de choses : les inégalités sont destructrices de valeurs non seulement économiques et sociales, mais écologiques. Ici, comme ailleurs, seule la justice permet de réparer le vivant.

L'agriculture et l'alimentation doivent engager une transition vers un modèle de développement soutenable qui articule accès à une alimentation de qualité pour tous, protection de l'environnement, emploi et rémunération des producteurs, citoyenneté et lien avec le territoire.

- Nous avons formulé les 9 propositions sociales et écologiques suivantes lors de notre forum « **De l'assiette à la planète** » à Nantes :

Agir dans chaque territoire de la République pour un accès digne à une nourriture de qualité pour tous ;

Faire de l'agroécologie le modèle de référence et viser en 2030 une capacité à produire pour 2/3 avec les labels Agriculture biologique (AB) et la certification Haute Valeur environnementale (HVE) de niveau 3, avec des cahiers des charges qui doivent être enrichis de la dimension carbone ;

Grâce à une grande réforme foncière, les territoires doivent devenir le cadre et le creuset « d'une relève » pour les deux tiers des agriculteurs qui cesseront leur activité dans la décennie à venir ;

Contribuer territorialement au partage de la valeur ajoutée et à la garantie d'un revenu décent pour les producteurs ;

Généraliser les projets alimentaires territoriaux (PAT) en s'appuyant sur une compétence renforcée des collectivités locales et y intégrer l'objectif « zéro gaspillage alimentaire » ;

Mettre en œuvre le principe zéro artificialisation nette par des règles d'urbanisme cohérentes et prescriptives ainsi qu'une fiscalité qui efface l'effet spéculatif ;

Éduquer en vue d'une culture commune autour du concept « une seule santé » ;

Bâtir des coopérations entre espaces ruraux et urbains visant la réduction des inégalités sociales, notamment dans les secteurs de l'habitat, de la mobilité, de la santé et de l'éducation ;

En écho à la construction d'une nouvelle génération de traités multilatéraux et d'une politique agricole et alimentaire commune, chaque territoire doit pouvoir mesurer sa contribution effective aux défis alimentaires et climatiques mondiaux.

L'enjeu est d'améliorer la qualité de l'alimentation et d'en garantir l'accès à tous. L'alimentation n'est pas une marchandise comme les autres.

- Une politique du bien commun doit être portée, qui ouvre la perspective d'une couverture alimentaire universelle, articulant lutte contre la précarité alimentaire, généralisation des tarifs sociaux dans les cantines, et accès à des produits frais et locaux.

Ainsi, le mieux produire et le mieux consommer doivent permettre de diminuer l'empreinte carbone.

- L'éducation à l'alimentation est un levier puissant pour donner au citoyen et au consommateur la capacité à opérer des choix responsables.



En dépit de quelques avancées en matière de régulation des marchés et d'organisation des producteurs, il faudra continuer à faire avec une politique agricole commune (PAC) qui déverse l'essentiel de son budget sans considération des modes de production ou du niveau des prix et des revenus agricoles. Pour autant, notre priorité restera de faire émerger les conditions d'une réforme en profondeur de la PAC.

Toutefois, des latitudes importantes sont à mobiliser à court terme pour instrumentaliser la PAC en faveur de la transition agroécologique via le plan stratégique national qui constituera l'application française de la PAC à compter de 2023.

- **Reconnecter politiques agricoles, politiques environnementales et politiques alimentaires au niveau des territoires** : le rôle des collectivités territoriales est majeur et la recentralisation annoncée du 2^e pilier signerait un recul catastrophique ;
- Couper court à toutes tentatives de *greenwashing* en mobilisant les outils les plus efficaces pour répondre aux objectifs du *Green Deal* de réduction des émissions de GES, de réduction de l'usage des pesticides (-50 % à horizon 2030) et d'augmentation des surfaces en agriculture biologique (25 % en 2030) ;
- **Triplement de l'agriculture biologique en une décennie** : ce changement d'échelle constituera l'un des principaux marqueurs de la transition agroécologique et demandera un accompagnement conséquent à tous les points de vue, y compris par une stimulation de la demande en produits bio.

E. Économie bleue

Les socialistes entendent porter une ambition maritime pour la France, ses territoires littoraux, ses îles et ses Outre-mer, ambition qui articule les enjeux de la protection des océans (cf. partie 3), de la pêche durable, des industries maritimes, et de la nouvelle économie bleue autour de la valorisation des bioressources et des énergies marines renouvelables.

La durabilité de la pêche et des cultures marines

La politique commune de la pêche a permis, notamment grâce à l'élaboration des quotas sur la base du rendement maximum durable, d'éviter le pire et l'effondrement de certaines espèces. Les pêcheurs français ont très majoritairement fait leur combat de la pêche durable dont dépend leur avenir, leur engagement a permis de nombreux succès.

Tous ensemble, nous devons désormais aller plus loin. Il nous faut passer d'une approche centrée sur l'absence de surpêche à une approche écosystémique, c'est-à-dire qui recherche l'impact minimum sur les écosystèmes (les fonds marins, les espèces non-ciblées, etc.). Des expériences innovantes — telles que le développement de filets de pêche biodégradables — émergent. Elles doivent être soutenues, encouragées. Seule une pêche résolument durable permettra d'assurer l'avenir de nos 14 000 marins pêcheurs. Car une pêche plus durable, c'est aussi une pêche plus rémunératrice, où les poissons pêchés dans le respect des écosystèmes peuvent être mieux valorisés auprès du consommateur.

Un tourisme nautique et littoral responsable et repensé

La transformation écologique du tourisme littoral en France comme en Europe devient la condition de sa pérennité. L'habitat comme les activités touristiques elles-mêmes doivent être repensés pour préserver les écosystèmes naturels et les activités traditionnelles que le tourisme « valorise ».

Les énergies marines renouvelables

La réussite de la transition énergétique française dépend du déploiement rapide des énergies marines renouvelables. La France dispose notamment d'un potentiel majeur dans l'éolien flottant en mer dont elle est déjà un des leaders et qui peut s'accompagner de la production massive d'hydrogène vert.

La faiblesse du pilotage politique national freine le développement d'une filière qui a pourtant déjà créé des milliers d'emplois, va compter sur le sol français plus du quart des usines européennes alors qu'aucun parc n'est encore en service et constitue une formidable opportunité pour la diversification et la transition de nombreuses PME industrielles. Dans le respect de la pêche et de l'environnement, il est possible d'aller plus loin et plus vite au service de la transition énergétique.

La décarbonation du transport maritime

Le débat public est trop souvent centré sur les transports terrestres alors que le maritime constitue une excellente alternative aux camions sur les autoroutes. La flotte est en cours de conversion au GNL et de multiples initiatives voient le jour pour décarboner le transport maritime avec le retour de la voile et le développement des navires à propulsion hydrogène. Dans ce domaine, aussi nous pouvons être leader et combiner transition écologique et emploi.

Les ports comme plateformes de la transition écologique

Symboles de l'économie carbonée, les ports peuvent devenir des lieux emblématiques de la transition écologique et énergétique. Base industrielle des EMR et de l'hydrogène, laboratoire de la décarbonation du transport maritime, les ports doivent être soutenus dans leurs investissements et les projets innovants qu'ils portent. Les ports doivent devenir les plateformes d'innovation d'une économie verte et bleue.

La valorisation des bioressources

Les océans recèlent un formidable réservoir de biodiversité mal connu et peu valorisé. L'enjeu collectif est de réussir une mobilisation soutenable de ces potentiels pour contribuer à répondre aux besoins humains sans détruire la planète, c'est-à-dire de réussir en mer ce que nous n'avons pas su faire à terre.



F. Énergie

Besoins énergétiques et électriques

- **Planification de la consommation et du besoin énergétique** afin de diminuer les aléas. Une étude prospective sera lancée sur la consommation énergétique et le besoin énergétique à l'échéance 2050 faisant appel aux différents instituts de recherche, et sera validée chaque année par le Parlement afin de définir les investissements du pays en matière énergétique ;
- La planification du besoin énergétique permettra en corollaire de **planifier la production électrique**. Elle se fera sous l'égide du Parlement, appuyé par une conférence citoyenne et par les différents organismes de réflexion sur l'énergie. Une nouvelle approche participative de la PPE sera élaborée dès le début du quinquennat ;
- **Le plan logement** sur lequel le PS a déjà travaillé (voir *infra*, PPL passoires énergétiques — primeclimat.fr) sera un axe majeur du quinquennat et nécessitera un investissement à la hauteur des enjeux. Les dépenses de réhabilitation de logement ne sont pas délocalisables et constituent un gisement d'emplois considérable. Ce plan permettra de contribuer à l'optimisation des besoins énergétiques sans considération de décroissance ;

- **Rendre aux Français les sommes prélevées dans un objectif de justice sociale et climatique.** L'augmentation de la taxe carbone, sans redistribution des recettes supplémentaires, a été un marqueur désastreux de la politique actuelle. Il faudra revenir sur ce sujet pour tenir les objectifs 2050. La fin brutale du chauffage au gaz avec la réglementation RE2020 doit être revue et des mesures d'accompagnement seront nécessaires ;
- **Lancer un plan d'économie d'énergie** avec notamment en lien avec l'ADEME. Il conviendra de nettoyer le maquis des aides à la « conversion écologique » (panneaux, isolation, pompes à chaleur, chaudières...) qui nourrissent effets d'aubaine et/ou déception, et surtout les marchands du temple... Création d'un label et travail avec les associations de consommateurs et un conseil citoyen.

Le plan mobilité et véhicules électriques

Le développement du véhicule électrique constitue une occasion favorable au plan carbone et doit être encouragé, notamment par un vaste plan de déploiement des bornes de recharge, avec les réserves suivantes en termes de justice climatique :

- Modifier les usages des voitures. Les voitures électriques doivent rester modestes, frugales et peu chères ;
- Diminuer le prix des véhicules électriques pour éviter les doubles peines pour les plus pauvres roulant avec des vieilles voitures diesel ;
- Développer l'autopartage ;
- L'électricité porte aussi des risques écologiques (terres rares, recyclage des batteries et production d'électricité supplémentaire) dont l'anticipation et le traitement doivent figurer au cœur des stratégies de cette filière.

Développer l'hydrogène et les autres supports innovant de stockage et distribution de l'énergie

L'hydrogène n'est pas une solution miracle mais un vecteur énergétique permettant de stocker l'énergie et de la distribuer en gagnant de la liberté par rapport à la contrainte des réseaux. Elle n'est pas la seule technologie mobilisable en la matière, toutes doivent être explorées, elle reste néanmoins la plus prometteuse.

L'hydrogène est un vecteur indispensable pour décarboner les transports terrestres et maritimes, et pour stocker les surplus d'énergies renouvelables. Le soutien public doit porter exclusivement sur l'hydrogène vert produit à partir d'énergies renouvelables. Les besoins de recherche et d'investissement pour renforcer le rendement de l'hydrogène et en baisser les coûts restent très importants et doivent faire l'objet d'un soutien public renforcé à l'échelle nationale et européenne.

L'hydrogène vert est également un levier de décarbonation de l'industrie aujourd'hui fortement consommatrice d'hydrogène « gris » produit à partir d'hydrocarbures.

Productions énergétiques et électriques

Les socialistes ont trois priorités en matière énergétique : contribuer à la décarbonation de nos modes de vie et de production, assurer la sécurité énergétique du pays, garantir l'accès à l'énergie à toutes et tous en luttant notamment contre la précarité énergétique.

Dans ce cadre, l'objectif des socialistes est de réaliser le plus rapidement possible le scénario 100 % renouvelable pour couvrir les besoins d'électricité.

Cela suppose quatre ruptures avec les tendances aujourd'hui à l'œuvre :

- Réduire drastiquement la consommation d'énergie finale et freiner la croissance de la consommation d'électricité en faisant prévaloir une démarche de sobriété ;
- Lever les obstacles au développement des énergies renouvelables tout en s'assurant de leur cohérence avec les projets de territoire ;
- Investir massivement dans le réseau électrique et gazier pour lui permettre de « remonter » et « redistribuer » les productions d'énergies renouvelables dans les meilleures conditions ;
- Accélérer le développement des infrastructures de stockage (hydraulique, batterie, H2, etc.) et les mécanismes d'effacement pour sécuriser le réseau.

Pour mener à bien ces ruptures

- Un plan massif d'investissement est nécessaire. Le réseau électrique correspond à la logique du monopole naturel. Il nécessite des investissements importants qui devront être planifiés pour le réseau lui-même comme pour les dispositifs de stockage. La sécurité électrique est un dû pour nos concitoyens, comme l'est la santé.
- Il est également indispensable de préserver le caractère public d'EDF et de réunir RTE, ENEDIS, GRT gaz et GRDF au sein d'un pôle public fédérant les réseaux de la transition. Il convient donc d'abandonner le projet Hercule et de revoir la loi NOME. La libéralisation du marché électrique constitue un aléa insupportable pour les Français après la crise sanitaire et la crise économique. L'absence de visibilité de la politique conduite par le gouvernement et par EDF au nom d'impératifs boursiers immédiats devra cesser dans le cadre d'une planification globale de notre politique énergétique ;
- Le nucléaire s'inscrit dans cette stratégie comme une énergie de transition dont la contribution reste aujourd'hui indispensable et cela au moins jusqu'en 2050.

Le prolongement de vie de centrales existantes d'ici à 2050 pourrait donc s'avérer une nécessité ;

La poursuite d'exploitation des réacteurs existants devra être examinée, réacteur par réacteur jusqu'à l'horizon 2050 en fonction des contraintes technico-financières et sous le contrôle de l'Asn, en termes de sûreté ;

La question d'investir dans un nouveau parc nucléaire, qu'il s'agisse des EPR ou d'une autre technologie, est un choix de société particulièrement lourd. La « relance » d'un nouveau nucléaire ne devrait en effet se faire que si les besoins électriques n'étaient pas susceptibles d'être satisfaits à l'horizon 2050 par la montée en charge des ENR. Nous nous prononçons donc contre toute décision rapide en la matière, demandons que la priorité soit donnée aux investissements nécessaires pour atteindre l'objectif 100 % ENR en 2050 et proposons une clause de revoyure dans 5 ans pour apprécier la trajectoire engagée, une décision intervenant alors suite à un débat public, voire un référendum.

Dans le domaine de l'énergie, il convient également de :

- Développer la recherche et la formation sur les ENR, notamment en transformant les priorités du CEA en relation avec les universités et les grandes écoles. Être au rendez-vous des nouveaux métiers de l'énergie implique de développer les formations diplômantes et professionnelles ;
- Accompagner les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Nous proposons d'amplifier l'émergence de projets d'énergie renouvelable portés par des citoyens et des collectivités territoriales.

Le *Green New Deal* au service de la transition inclut également une nouvelle approche des mobilités. Le moment est venu de traiter la question des inégalités face aux mobilités, plus souvent subies que choisies.

Il s'agit d'arbitrer entre communication à distance et mobilité, de tenir la promesse de la ville et du territoire du quart d'heure.

Pour cela nous devons :

- Inventer une mobilité intermodale dans tous les territoires et accessible à tous ;
- Renforcer la qualité de l'offre de transport collectif et faire de la voiture un outil collectif ;
- La vérité des prix du carbone doit permettre de rééquilibrer rail et route ;
- Aborder le rail comme un bien commun :
 - Refuser la marche forcée vers l'ouverture à la concurrence ;
 - Promouvoir une nouvelle approche du fret et des flux logistiques ;
 - Améliorer les liaisons ferroviaires nationales, en particulier les liaisons entre régions pour réduire les durées de trajet : pas plus de 2 h 20 pour 400 km de trajet.

Il s'agit également de développer les mobilités durables, une ambition pour l'emploi et pour la planète.

- Nous proposons que les bonus automobiles soient portés à des niveaux élevés jusqu'à la fin 2022 : il est ainsi proposé de porter à 6 000 euros la prime véhicule électrique pour les entreprises et à 8 000 euros pour les particuliers. Les véhicules hybrides rechargeables bénéficieront également d'un bonus de 4 000 euros.
- Afin de réduire l'impact environnemental de la voiture et d'entamer la transition de la filière automobile sans la mettre en danger, nous proposons :
 - Le doublement du malus CO2 et l'intégration du poids des véhicules dans le calcul des malus afin de discriminer tout particulièrement les SUV ;
 - D'instaurer une contribution exceptionnelle sur les véhicules de fonction, dont le nombre explose comme complément de rémunération et qui représentent 50 % des ventes de véhicules neufs ;
 - La réduction du taux de TVA à 5,5 % pour les achats de voiture en copartage ;
 - La création d'un leasing automobile (aux meilleures normes environnementales) sous condition de ressources pour les ménages modestes, via les organismes de financement des constructeurs subventionnés par l'État.

Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur avec la définition des plans de déplacements urbains et l'organisation des transports à l'échelle locale.

- Le vélo, comme régulièrement dans l'histoire au lendemain de crises majeures (guerre, crise de 1929, chocs pétroliers, grèves, attentats...), trouve une vigueur nouvelle. C'est un mode de déplacement économe, écologique et sain que nous devons développer. Ainsi, afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique de mobilités durables, nous proposons :
 - Une aide d'urgence à « l'urbanisme tactique » pour les collectivités financièrement fragiles afin d'aménager des voies cyclables (l'aménagement temporaire d'un kilomètre de voie cyclable est estimé à 50 000 euros), les pérenniser et favoriser un usage partagé des véhicules (autopartage, lignes de covoiturage, voies réservées...) ;

Le lancement d'expérimentations (villes pilotes) soutenues par l'ADEME pour tester des solutions de mobilités quotidiennes bas carbone, à l'instar des cars interurbains, d'une meilleure intégration du train dans les transports en commun, un renforcement de l'attractivité des transports en commun, la définition de politiques cyclables locales, politiques de promotion de la marche et du covoiturage, une réallocation de l'espace public pour limiter la place donnée à la voiture...

En complément, nous proposons de rendre le forfait mobilité durable de 400 euros par an obligatoire et cumulable avec les remboursements de transports en commun. Il est aujourd'hui seulement facultatif.

La crise sanitaire et le confinement ont démontré la grande capacité d'adaptation des entreprises françaises et des salariés en adoptant de manière massive et continue le télétravail. 61% des Français utilisent la voiture pour se rendre à leur travail, ou leur lieu d'étude, et les transports en commun dans les grandes villes sont saturés.

Cette crise doit être une occasion de favoriser la pratique du télétravail et de développer la mobilité durable dans l'entreprise. Pour cela, nous proposons :

- Réunir les partenaires sociaux afin de fixer un cadre précis à la pratique du télétravail. Des règles précises devront être définies pour éviter les dérives liées au surmenage (insister sur le droit à la déconnexion) et/ou aux logiques de surveillance systématique de la part de l'employeur. Pour les entreprises et les métiers qui le permettent, des objectifs en nombre de jours télétravaillés chaque semaine devront être fixés parce que le déplacement le plus écologique, c'est celui qu'on ne fait pas.
- Mettre en cohérence la fiscalité pour agir efficacement sur la décarbonation des déplacements liés au travail, la fiscalité étant aujourd'hui trop incitative à l'utilisation individuelle de voitures puissantes dans le cadre professionnel. Le système actuel de remboursement des trajets professionnels avec indemnité kilométrique subventionne et légitime l'utilisation des véhicules lourds et puissants, fortement émetteurs. La transition des flottes d'entreprise vers des véhicules plus légers et moins carbonés (VAE, petits véhicules électriques) doit être incitée fiscalement, ainsi que l'installation dans les locaux de bornes de charge des voitures électriques.

Enfin, nous proposons un plan de soutien massif aux infrastructures ferroviaires et fluviales afin de rénover ces réseaux et d'améliorer les conditions de transport, notamment de marchandises, qui sont plus vertueux sur ces modes.

- **Maintenir les investissements dans les petites lignes.** Les investissements prévus dans les petites lignes ferroviaires risquent d'être gelés du fait de la crise. Les recettes de l'AFTIF (Agence de financement des infrastructures de transport de France) se fondent majoritairement sur la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (+ 380 millions d'euros entre 2019 et 2020), ou la taxe sur les billets d'avion (+ 230 millions d'euros entre 2019 et 2020). Or, la crise sanitaire a gelé la majorité de la circulation automobile sur les autoroutes, fait baisser la consommation énergétique et a paralysé le secteur aérien. Si on ajoute à cela les 3 milliards d'euros de pertes de la SNCF entre 2019 (grèves des retraites) et 2020 (confinement), les financements des projets de grandes/petites lignes, qui doivent respecter la règle d'or imposant un financement à l'équilibre de ce type d'infrastructure, vont être largement remis en question. Nous proposons que l'État soit en mesure de compenser ses pertes pour tenir le calendrier des investissements.
- **Donner les moyens à la SNCF de porter une ambition pour les trains de nuit.** La situation en France est préoccupante sur ce sujet. Les trains de nuit Paris-Briançon ont été supprimés pendant le confinement car « incompatibles avec les gestes barrières » alors que, partout en Europe, la totalité des trains de nuit sont de retour dès le 25 juin en Allemagne, Italie, Suisse, Belgique, Autriche... Avec des mesures barrières d'autant plus faciles à mettre en œuvre que ces trains sont à réservation obligatoire ! Nous proposons de multiplier ces trains de nuit sur le territoire, mais aussi avec nos partenaires européens. C'est une vraie alternative, économique et écologique à l'aérien.
- **Relancer le fret ferroviaire français.** Ces 20 dernières années, des centaines de gares de fret et d'embranchements ont été fermés et le nombre de cheminots travaillant à Fret SNCF est passé de 12 000 à 4 000. Afin d'enrayer cette dynamique et se fixer un objectif de 30 % du transport de marchandises par le fret ferroviaire avant 2030, nous proposons de stopper la privatisation de Fret SNCF, de prélever 1 milliard par an sur les profits réalisés sur les sociétés d'autoroutes afin d'investir dans le développement des infrastructures de fret ferroviaire et d'accorder un bonus écologique aux entreprises réalisant 50 % de leur transport de marchandise par rail...

H. Habitat et logement

Le logement est, par nature, un enjeu social, économique et écologique.

Le logement est d'abord un enjeu de solidarité et de cohésion qui implique d'agir en faveur du logement social en appliquant pleinement la loi SRU, de permettre à chacun de bénéficier d'un logement décent, de généraliser l'encadrement des loyers dans les zones tendues et de mettre en œuvre une réelle mobilité résidentielle via l'accession, notamment sociale, à la propriété.

Sauf à considérer qu'il est acceptable que près de 16 millions de Français soient en situation de fragilité face au logement, il est indispensable de continuer à produire, et donc de construire des logements.

Il faut produire 500 000 logements par an pour répondre à la crise du logement et anticiper la hausse de la population ; on peut rattacher aux questions sur la construction propre et à la lutte contre l'étalement urbain.

- Des mécanismes de redistribution des aides à l'investissement locatif pourront être expérimentés, à l'instar du « Pinel Breton » qui exclut du dispositif Pinel les secteurs déjà très attractifs pour le redistribuer aux territoires moyens qui en étaient privés jusque-là ;
- Des coopérations territoriales, qui pourraient se concrétiser sous la forme de « contrats de réciprocité et de complémentarité », permettraient de réduire la pression dans les grandes agglomérations et de réinsuffler du dynamisme dans les villes en difficulté ou les territoires plus périurbains. Ces coopérations pourraient se développer entre EPCI voisins dans un premier temps, avec des engagements réciproques et contractualisés en matière d'emploi, de mobilité et de logement.

Le bâtiment représente 43 % de la consommation d'énergie finale en France et compte pour près du quart des émissions de gaz à effet de serre. En 2017, les Français ont consacré 1 683 euros en moyenne au chauffage de leur logement, une moyenne qui atteint 2 230 euros pour les ménages se chauffant exclusivement au fioul. La rénovation énergétique des logements est donc un gisement majeur de bénéfices environnementaux, économiques et sociaux.

Lutter contre la précarité énergétique.

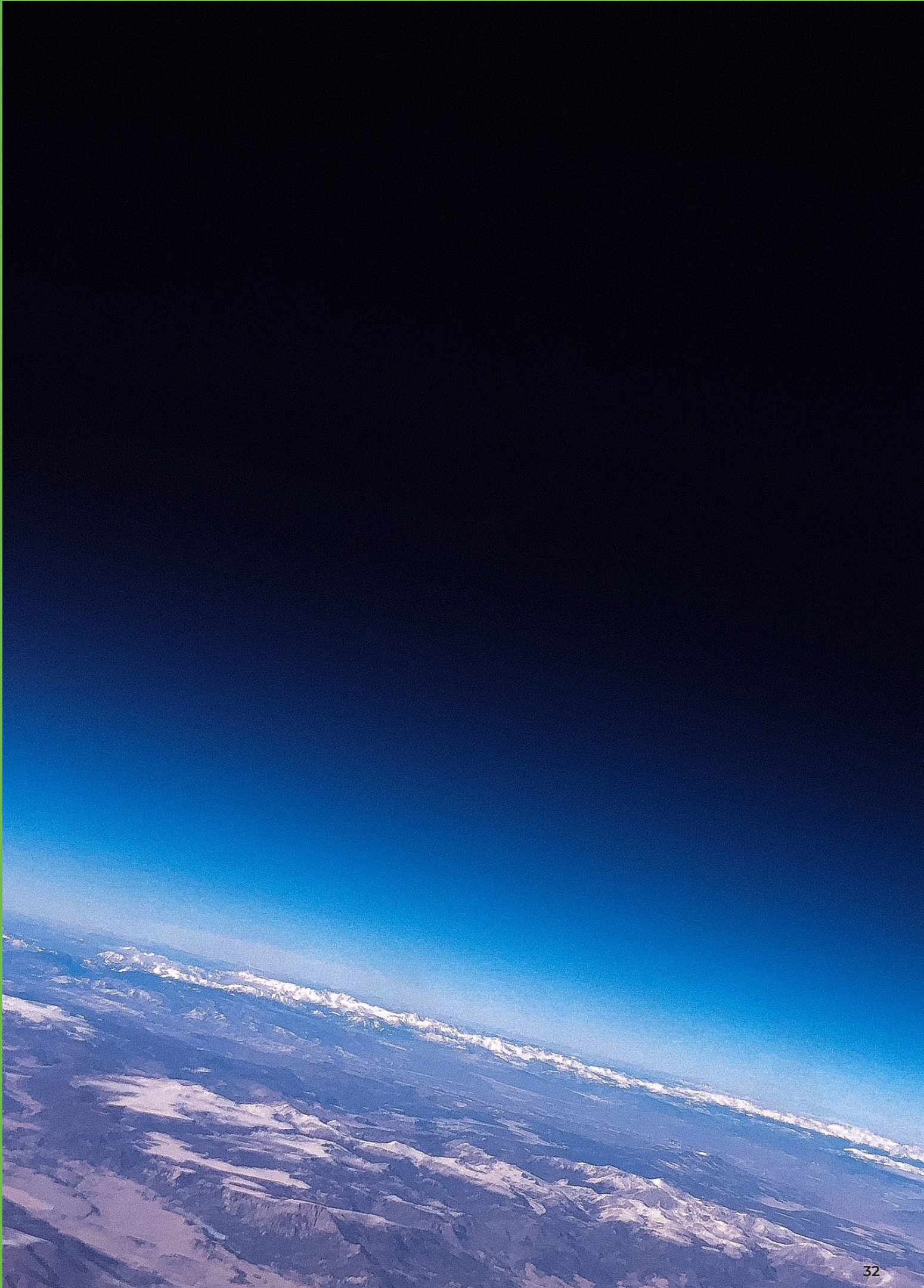
- Nous mettrons en œuvre un plan massif d'investissement dans la rénovation énergétique, du parc social naturellement, mais également du parc privé (voir notamment les copropriétés dégradées). Ce type de rénovations fait chuter de 60 à 80 % la consommation énergétique des ménages concernés et peut parfois réduire leur facture de 80 € par mois : c'est une mesure à la fois sociale et écologique ;
- Nous appliquerons une TVA généralisée à 5,5 % pour les travaux de cette nature, en échange d'un engagement des collectivités et des bailleurs dans des grands plans de rénovation ;
- Un impôt sur les plus-values immobilières substantielles des résidences principales permettra de financer l'effort national de lutte contre la précarité énergétique.

Le logement est aussi un enjeu écologique à travers la rénovation de l'habitat mais également des chantiers et des constructions propres et vertueux. Une nouvelle approche du logement doit s'articuler avec la lutte contre l'étalement urbain et l'objectif de zéro artificialisation nette des sols. Reste que le secteur du bâtiment est l'un des plus polluants, par les matériaux qu'il emploie, par les déchets qu'il produit et qu'il faut y remédier :

- Favoriser la réhabilitation en posant le principe du 100 % réversible dans les constructions neuves de logements et de bureaux ;
- Agir pour que 100 % des déchets produits par les chantiers deviennent des ressources dans des logiques d'économie circulaire ;
- Accompagner le développement des filières permettant de favoriser l'utilisation des éco-matériaux (biosourcés, géosourcés, réemployés, recyclés) dans la construction, en s'appuyant notamment sur le fret fluvial ou ferroviaire. Au-delà, nous soutiendrons la structuration de certaines filières (bois, terre), levier de développement économique et d'accélération de la transition environnementale.

- **Prime climat :** 10 ans pour en finir avec les passoires thermiques et sortir 12 millions de personnes de la précarité énergétique. La « prime pour le climat » (primeclimat.fr), c'est zéro avance de trésorerie pour les propriétaires au moment des travaux grâce à un préfinancement public couvrant jusqu'à 100 % des coûts de rénovation thermique et d'acquisition des équipements. Les travaux sont subventionnés en fonction des ressources des propriétaires et de la zone géographique entre 20 % et 50 %. Le remboursement du reste à charge se fait seulement au moment de la revente ou à l'occasion d'un héritage, soit de quelques années à plusieurs décennies après les travaux. Tous les propriétaires occupants ou bailleurs ont accès à la prime. Les propriétaires n'auront rien à déboursier au moment des travaux, la prime pour le climat est une avance dont le montant à rembourser sera calculé selon la situation sociale des propriétaires, en prenant en compte les disparités territoriales entre zones urbaines et rurales. Tous les propriétaires seront accompagnés par l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH), qui mandatera un assistant à maîtrise d'ouvrage et effectuera les paiements aux artisans et entreprises. Autant de simplifications pour les propriétaires.





INTERDÉPENDANCES ET SOLIDARITÉS : UNE SEULE HUMANITÉ, UNE SEULE SANTÉ, UNE SEULE PLANÈTE

Notre combat est global et planétaire, nous sommes plus que jamais des citoyens du monde, nous menons le combat pour une commune humanité au nom de valeurs universelles de justice et de fraternité.

Nous ne pouvons plus penser l'humain en dehors de sa relation de profonde interdépendance avec la nature et les nouvelles technologies. Ce monde que nous avons en partage est mis en danger par la crise climatique et écologique. Nous constatons également chaque jour à quel point inégalités sociales et crises écologiques, et sanitaires, s'alimentent l'une de l'autre.

Droits humains, démocratie et écologie sont les facettes d'un seul et même combat humaniste pour le bien-être et l'émancipation. Ce combat est donc aussi celui du retour au multilatéralisme, c'est-à-dire à la coopération internationale dans le cadre de règles de droit et d'objectifs commun. Il suppose aussi pour les Européens de retrouver le chemin d'un véritable engagement dans le codéveloppement avec leurs voisins.

Cet engagement humaniste et écologiste, nous le menons également pour porter une autre approche des relations entre homme et nature, qui se décline à l'échelle planétaire jusqu'au local.



A. Le combat pour la justice écologique est un combat pour la paix et le développement durable

Après des décennies de règne absolu du libéralisme, de montée des égoïsmes et des actes unilatéraux, nous avons besoin de retrouver le chemin de la régulation collective et du multilatéralisme. C'est un impératif pour la paix et la transition écologique, c'est aussi l'intérêt commun des Européens et de nombreux peuples qui veulent retrouver le chemin d'un modèle de développement fondé sur l'échange juste et la coopération.

1 - L'échange juste

Le libéralisme économique, qui gouverne largement les politiques publiques nationales et internationales, continue de prescrire la conclusion d'accords commerciaux qui sont censés augmenter le « bien-être » du consommateur, mais ne prennent en compte ni les dégâts du libre-échange ni la situation d'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons.

Face à la recrudescence de phénomènes climatiques extrêmes, la constitution de stocks stratégiques, y compris alimentaires, redevient une priorité afin d'assurer sécurité et stabilité globales. Or, les politiques agricoles stabilisatrices sont bannies par les règles agricoles de l'OMC au nom de la croyance dans l'efficacité des marchés, ce qui paralyse le multilatéralisme depuis 2008. Plutôt que d'être force de propositions pour un renouvellement de doctrine, l'Union européenne multiplie des accords bilatéraux dont les bénéfices économiques potentiels sont en réalité relativement faibles, voire négatifs. Ils rendent bien plus difficile l'atteinte des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, de protection de l'environnement et de la santé, ainsi que de transition vers une agriculture agro-écologique. Ils mettent aussi en danger les agricultures et les économies des pays les moins avancés.

En outre, alors que la politique agricole commune (PAC) évolue progressivement vers une meilleure prise en compte des impacts sur l'environnement (pollution de l'air et de l'eau, qualité des sols et de la biodiversité, gaz à effet de serre et consommations d'énergie), les exigences environnementales de nos partenaires commerciaux demeurent bien moindres que dans l'Union européenne. Ces traités ouvrent le champ à une logique de dumping généralisé, alors que l'accès au marché européen devrait, au contraire, être monnayé pour élever les normes environnementales, mais aussi sociales. De plus, l'augmentation des échanges non régulés va de pair avec la spécialisation des agro-éco-systèmes qui est fondamentalement mauvaise pour la biodiversité.

Enfin, par nature, un accord commercial a vocation à développer les échanges marchands : un an et demi après l'entrée en vigueur partielle du CETA, la hausse du transport maritime, et des émissions de gaz à effet de serre associées, se confirme.

En mettant en avant un mécanisme de compensation carbone aux frontières dans le Pacte européen pour l'environnement, l'Union européenne ouvre la voie à un changement de doctrine où le commerce ne sera pas une fin en soi, mais sera soumis aux objectifs impérieux du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Des mesures similaires devront émerger pour les secteurs non soumis aux marchés du carbone afin que l'élévation des standards européens ne se traduise pas par une mise en danger des secteurs productifs européens et son corollaire, une augmentation de la pollution importée.

Les négociations des traités européens de libre-échange se déroulent aujourd'hui dans l'opacité, ce qui contribue à alimenter la méfiance citoyenne à l'égard de ces accords.

- La France doit s'engager au niveau européen afin d'obtenir la mise en place d'un **dispositif d'open data** permettant l'accès libre à des informations concernant la négociation : institutions impliquées, contenu de la négociation et du mandat ;
- Mais surtout, au vu de l'impératif climatique et environnemental, la logique actuelle doit être renversée : **il s'agit d'ériger le développement durable** (et non la libéralisation des échanges comme c'est le cas aujourd'hui d'après l'article 206 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) comme principe cardinal des accords de partenariat économique de l'UE ;
- **Revoir les traités internationaux pour réduire les échanges intercontinentaux inutiles**, notamment pour les denrées périssables (importer des fruits ou de la viande et exporter du lait n'a pas de sens) ;

Différencier les mécanismes douaniers en fonction des produits, dans un objectif de relocalisation progressive des filières industrielles en Europe.

« **Taxe** » carbone aux frontières de l'UE, **taxe sur les transactions financières**, **taxe GAFAM et multinationales**, lutte contre les paradis fiscaux, concourent de cette même volonté de fixer les termes d'un échange juste et d'une économie fondée sur des règles.

2 - Une exigence de codéveloppement

Comme socialistes et européens nous reconnaissons à chaque pays et ensemble régional la pleine légitimité à promouvoir le même type de démarche. L'échange juste ne peut être l'échange asymétrique imposé par les plus puissants, il doit reposer sur des principes communs au service du bien commun et de la protection de notre planète.

Plutôt que de poursuivre la conclusion d'accords commerciaux, auxquels il faut ensuite apporter des garde-fous pour tenter de limiter leur impact néfaste, il s'agit donc aujourd'hui de garantir en premier lieu un engagement commun en faveur de la planète, puis d'examiner quels types d'échanges sont compatibles avec cet impératif, via des accords ou « partenariats de développement durable ».

- Intégrer aux accords conclus un volet « échanges », mais y intégrer également une coopération technologique, des investissements communs, des transferts de technologies ;
- Un accord-cadre posant le primat du développement durable serait conclu, les autres accords dépendant du premier.

À la suite de la COP21, les pays les plus riches n'ont pas respecté leurs engagements en termes de soutien aux pays les plus pauvres et à leurs trajectoires de transition. Cette notion de trajectoire est essentielle.

- **Le rythme et les modalités de la transition doivent être spécifiques à chaque société**, reposer partout sur la démocratie, le consentement et la justice sociale ;
- Les pays les moins avancés doivent à la fois accéder aux services essentiels, garantir santé et bien-être à leurs populations et contribuer à la transition écologique. Le codéveloppement aujourd'hui, c'est d'abord le partage des richesses qui permet une démarche globale solidaire de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité.

Une souveraineté solidaire entre les peuples

Le changement climatique et les risques épidémiques nous révèlent à quel point nous sommes interdépendants à l'échelle planétaire. Nous ne pouvons pas vivre dans la nostalgie de nations « solitaires » qui ne sont absolument pas adaptées aux enjeux du monde : il nous faut penser une souveraineté « solidaire ».

Pour la traduire en actes, nous pouvons nous appuyer sur trois grands principes qui dessinent une ligne claire pour lutter contre toutes les formes d'injustice climatique : la cohérence, les droits et le partage.

C'est le sens des propositions défendues par les socialistes dans le cadre de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, parmi lesquelles :

- La promotion des initiatives de commerce équitable respectueux des biens communs écologiques, mais aussi de la dignité du travail et du partage de la valeur au sein des filières économiques ;
- L'encadrement des exportations de déchets à l'étranger en cohérence avec les principes de justice environnementale et de respect des droits humains ;
- La lutte contre l'accaparement des terres à travers la défense de nouveaux droits fonciers pour les paysanneries du Sud ;
- Le principe d'une conditionnalité écologique et sociale dans les marchés publics liés au développement et à la solidarité internationale.

Des partenariats de développement durable

Plutôt que de poursuivre la conclusion d'accords commerciaux, auxquels il faut ensuite apporter des garde-fous pour tenter de limiter leur impact néfaste, il s'agit aujourd'hui de garantir en premier lieu un engagement commun en faveur de la planète, puis d'examiner quels types d'échanges sont compatibles avec cet impératif, via des accords ou « partenariats de développement durable ».

- Intégrer aux accords conclus un volet « échanges », mais y intégrer également une coopération technologique, des investissements communs, des transferts de technologies. Un accord-cadre posant le primat du développement durable serait conclu, les autres accords dépendant du premier.

Une telle réforme impliquerait d'abord une compensation du coût carbone des échanges par une baisse des émissions domestiques, ensuite d'inciter aux échanges vertueux par des exigences mutuelles en termes de tarification carbone, enfin et surtout, de ne pas négocier avec les pays dont l'engagement à respecter les Accords de Paris n'est pas établi : non, non, et non à l'ouverture des négociations commerciales avec les États-Unis.


3 - Étendre le devoir de vigilance à l'échelle européenne, puis onusienne

Défendre un humanisme planétaire appelle l'instauration de règles nouvelles pour faire prévaloir les droits humains sur les intérêts privés.

Le 27 mars 2017, la France a adopté la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Ce jour-là, la France a ouvert la voie à une nouvelle forme de régulation des chaînes d'approvisionnement de nos entreprises et donné un nouvel élan politique et populaire à la lutte contre le travail des enfants, l'esclavage moderne ou encore l'accaparement des terres.

Quatre ans après, l'extension européenne de cette loi est déjà à portée de main. La France, pionnière en 2017, doit maintenant faire aboutir le processus législatif lors de sa présidence de l'Union européenne en 2022.

Comme une vague qui grossit, un puissant désir de justice fait désormais émerger un nouveau modèle européen, héritier d'un humanisme qui sera une force dans la mondialisation.



B. Entre la planète et l'humanité, une communauté de destin : un engagement local et global pour le climat et la santé, pour la protection de la biodiversité, des océans et des forêts

Revendiquer la solidarité planétaire, assumer la relation d'interdépendance entre homme et nature implique de penser ces engagements et d'en tirer des conséquences pour notre vie collective et nos politiques publiques. La radicalité de la question écologique implique d'accepter de tout repenser, ce qui ne suffit pas nécessairement tout transformer mais tout soumettre à débat et à une délibération démocratique.

1 - Prévenir les épidémies

La pandémie de Covid-19 a mis en évidence le besoin d'impliquer dans une réflexion commune l'ensemble des acteurs de la santé humaine, animale et environnementale.

On rappelle que 60 % des maladies infectieuses humaines proviennent du monde animal — dont un quart capable d'une transmission potentiellement source d'épidémie ou de pandémie, à l'instar des virus Ebola ou Influenza — et que plus de 70 % de ces maladies nous sont transmises par les animaux sauvages. Il est démontré que la dégradation de la biodiversité participe à l'émergence de ces zoonoses. Pour préserver la santé de l'homme, une des voies consiste à préserver la santé des animaux, comme le montrent de nombreux travaux, notamment ceux de l'IPBES, la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.

La pandémie pose notamment la question du réseau de détection pour mieux anticiper ce type de crises qui pourraient se développer. C'est tout l'enjeu de l'épidémiologie qui permet de mieux comprendre et gérer des réservoirs animaux d'agents infectieux, mais aussi de leurs voies de transmission et d'adaptation à l'humain.

Pour cela nous proposons notamment :

- La hausse des investissements dans les infrastructures de santé et les réseaux de surveillance des maladies infectieuses ;
- Le renforcement de la dynamique de recherche engagée autour du concept « une seule santé » ;
- Le partage rapide et clair des informations entre scientifiques ;
- Le développement de la coopération scientifique multilatérale entre l’OMS, la FAO et l’organisation mondiale de la santé animale ;
- L’éducation et la sensibilisation des populations et des décideurs politiques à l’interconnexion du vivant.

2 – Pour défendre l’humanisme, y intégrer pleinement la question écologique et donc celle des relations entre homme et nature

Le socialisme est une fraternité qui s’appuie d’abord sur une commune humanité. La question des droits humains et de l’égalité des droits reste entière et elle est au cœur du combat des socialistes. Ce combat est universel et reste, pour les socialistes, un impératif moral et social.

Mais si on doit aborder nos civilisations comme constituées de « couples » humains et non humains engagés dans d’intenses interactions, alors nous devons définir une éthique de cette relation.

Cette approche justifie notre engagement dans deux combats : celui pour la reconnaissance du crime d’écocide, crime contre la planète qui est aussi une atteinte à la qualité de la vie humaine, et celui pour le progrès dans la condition animale.

Instaurer un véritable crime d’écocide

Dans la proposition de loi des députés socialistes, l’écocide est défini comme « toute action concertée et délibérée tendant à causer directement des dommages étendus, irréversibles et irréparables à un écosystème, commise en connaissance des conséquences ». La majorité LREM et ses alliés l’ont rejetée. Il faut pourtant bouger sur ce sujet, ne serait-ce que pour définir un nouveau droit à même d’anticiper ces nouveaux crimes et de mettre en place un cadre répressif suffisamment dissuasif pour mettre un terme au pillage des écosystèmes qui sont les conditions de nos existences.

Cette transformation doit concerner le droit national, mais elle doit s’accompagner d’un encouragement de l’Union et des États membres à promouvoir la reconnaissance de l’écocide en tant que crime international au titre du Statut de Rome à la Cour pénale internationale afin de prévenir les atteintes à l’environnement en temps de paix.

Progresser dans la prise en compte de la condition animale

Nous considérons le respect de la nature et le progrès du bien-être animal comme une marque de civilisation, bien qu’il ne saurait y avoir d’égalité entre droits des humains et des non-humains, sauf à entrer dans une terra incognita pouvant mener à remise en cause de l’humanisme.

Pour les socialistes, la défense du paradigme humaniste est un impératif que rien ne doit venir fragiliser. Ce sont les socialistes, forts des travaux de nombreux scientifiques sur la sensibilité des animaux et sur la diversité des comportements sociaux, qui ont modernisé dans le droit français le statut de l’animal, qui n’est désormais plus considéré comme un bien meuble, mais défini dans le Code civil comme un « être vivant doué de sensibilité ».

Dans cet esprit, et en continuité, le socialisme doit penser et définir la relation éthique du monde humain au monde non-humain dans un contexte d’interdépendance ; il doit mesurer ce que la non-prise en compte de l’animal peut induire, par effet de rétroaction, sur l’humanité elle-même et la qualité de nos propres vies.

3 – Endiguer l’effondrement de la biodiversité

L’état de la biodiversité alarme les scientifiques depuis des années. Avec la loi sur la reconquête de la biodiversité de 2016, les socialistes ont porté une première action pour endiguer le phénomène sur notre territoire. L’effort doit être approfondi alors que nous constatons qu’il est insuffisant à l’échelle mondiale comme européenne.

L’effondrement de la biodiversité est à la fois animal et végétal. Alors que l’on estime le nombre total d’espèces vivantes à 8 millions, un million d’entre elles seraient menacées d’extinction alors que 80 % des espèces demeurent encore inconnues selon la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques. L’ère de l’anthropocène dans laquelle nous sommes entrés est une ère d’extinction de masse.

Ce phénomène met en cause les capacités de survie des écosystèmes, de même qu’il met en danger l’activité agricole confrontée à une baisse de diversité des espèces élevées et cultivées, ce qui a alerté la FAO depuis le début de notre siècle qui y voit une grave menace pour la sécurité alimentaire. Par effet domino, la communauté scientifique estime qu’à terme, la survie même de l’humanité est compromise si le phénomène devait perdurer. Cela en fait un sujet des plus stratégiques pour la communauté internationale d’une part, mais pour tous les gouvernements.

La COP 15

La 15^e réunion de la conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) devrait se dérouler à Kunming, en Chine, à l’automne 2021. C’est une réunion cruciale, un moment de refondation du régime international de la biodiversité après l’échec de la mise en œuvre des objectifs d’Aichi (le plan stratégique 2011-2020). Il s’agira notamment d’adopter un nouveau cadre mondial pour protéger 30 % des territoires terrestres et maritimes, d’ici 2030 — contre environ 17 % aujourd’hui. Mais au-delà, c’est bien la transformation des systèmes de production et de consommation, et leur compatibilité avec la restauration des écosystèmes d’ici 2040, qui sera posée.

Parmi les nombreux sujets qui devront être portés par la France, celui de l’allocation des ressources est fondamental. Alors que L’OCDE, dans ses estimations basses, évalue à 500 milliards de dollars annuels les subventions potentiellement néfastes à la biodiversité, des estimations optimistes évaluent les dépenses publiques et privées pour la biodiversité à 80 milliards de dollars. C’est un volet sur lequel les États ont peu avancé au cours de la dernière décennie.

- La France doit peser dans les négociations pour engager une réorientation des investissements vers des activités non néfastes à la biodiversité ;
- La préparation de la COP 15 doit faire l’objet d’un débat public en France et en Europe pour permettre d’éclairer sur les enjeux de ce sommet et faciliter l’appropriation des engagements par tous les acteurs de la biodiversité.

Les engagements en faveur de la biodiversité doivent aussi irriguer les politiques publiques. C’est pourquoi nous proposons de :

- Réorienter les choix de développement urbain et industriel en regard de l’impératif de maintien de la biodiversité et dans la perspective du « zéro artificialisation nette » ;
- S’engager dans la démarche « éviter-réduire-compenser ». Il n’est pas question d’interdire la réalisation de nouveaux aménagements et infrastructures, mais ceux-ci doivent s’inscrire dans ce triptyque et être justifiés par la sécurité des personnes, le bénéfice écologique global et des motifs impérieux d’aménagement du territoire ;
- Changer de paradigme environnemental de l’action législative : l’ensemble des politiques publiques devront contribuer à la protection de la biodiversité ;
- Inscrire dans la Constitution le principe de non-régression, actuellement limité aux actes réglementaires dans le droit de l’environnement.

La politique de protection de la biodiversité est aussi le parent pauvre de la politique écologique.

Selon un avis du CESE de 2020, au total, seulement 1,26 Md € est directement ou indirectement consacré à la biodiversité par l'État et ses opérateurs. Cela représente moins de 0,4 % du budget de l'État et moins de 8 % des dépenses allouées à la transition écologique.

- Une mobilisation plus importante devrait notamment venir renforcer les politiques de gestion et de projet dans les espaces les plus sensibles : montagne, forêt, littoral, zones humiques, réserves, mais aussi au sein des parcs naturels régionaux formidables laboratoires d'un développement durable porté par les citoyens et leurs élus.

Les espaces maritimes

On l'oublie trop souvent, l'océan est le premier poumon — et de loin — de notre planète. Il contient 50 fois plus de carbone que l'atmosphère. Mais ce puits de carbone est menacé par le réchauffement des mers et l'acidification des eaux. Si la réponse se trouve davantage sur terre que sur mer, des actions peuvent néanmoins être prises pour préserver nos mers et la biodiversité marine. L'élimination de l'usage des plastiques est notre premier devoir à l'égard des océans.

Les océans restent aujourd'hui mal connus et méritent un formidable effort de recherche et de production de connaissance pour mieux comprendre leur fonctionnement, mais aussi le formidable potentiel qu'ils recèlent et constituent un réservoir de ressource et de biodiversité pour l'humanité. Bien commun, les océans doivent être connus de toutes et tous, en premier lieu des jeunes, pour mieux être protégés et défendus.

Dans sa stratégie nationale pour les aires protégées 2030, présentée en début d'année, le gouvernement prévoit d'atteindre que 30 % des espaces maritimes seront placés dans des aires protégées, dont 10 % sous « protection forte ». Mais aucun détail concernant le financement de cette stratégie n'a pour l'instant été fourni et les derniers arbitrages financiers du gouvernement sur l'Office français de la biodiversité n'augurent rien de bon. Par ailleurs, une grande partie de l'extension programmée des aires marines protégées se situe dans les terres australes et antarctiques françaises (TAAF) où les activités anthropiques sont limitées.

Une politique réellement ambitieuse de protection du patrimoine marin doit s'attacher au contraire à protéger les espaces menacés par les activités humaines.

- Les aires marines protégées doivent être renforcées et étendues ;
- Créer un parc naturel marin comprenant dans son espace un grand port maritime (tels que Le Havre ou Marseille) — c'est déjà le cas, par exemple, à Boulogne-sur-Mer

La forêt

« La conservation des forêts est l'un des premiers intérêts des sociétés, et, par conséquent, l'un des premiers devoirs des gouvernements ». La phrase prononcée par le ministre de Martignac le 29 décembre 1826 garde toute sa pertinence deux siècles plus tard.

La forêt couvre un tiers de notre territoire national. La forêt est un bien commun. Elle est emblématique de la social-écologie car elle s'inscrit immanquablement dans le temps long, celui du rythme des arbres, à l'inverse des temps courts du libéralisme, et dans le sens de l'intérêt général, par sa multifonctionnalité, forêt pourvoyeuse d'emplois (450 000 dans toute la filière), enjeu environnemental planétaire (CO2, énergie, biodiversité, sols, eau...), et lieu de loisirs. Elle contribue au bien-être de notre population, elle participe à l'économie de nos territoires, elle est tournée vers l'avenir grâce à de nouveaux débouchés comme la chimie verte, les cosmétiques.

- Faire entrer les forêts domaniales dans le domaine public, au même titre que le sont les rivages, par exemple ;
- Engager des contractualisations urbain/rural autour des services rendus par la forêt ;
- Créer une agence nationale de la forêt qui regroupe tous les établissements publics en charge de la politique forestière ;
- Encourager les groupements de propriétaires forestiers qui utilisent des outils nouveaux de financement participatif pour gérer ensemble, durablement, des forêts ;
- Renforcer l'enseignement-formation, la recherche et le développement forestiers et développer les métiers et savoir-faire forestiers, dont certains peinent aujourd'hui à trouver des candidats ;
- Favoriser et financer la recherche et l'innovation pour permettre le passage au stade commercial des innovations permettant de substituer la fibre bois aux autres matériaux carbonés issus de la pétrochimie ;
- Promouvoir une politique européenne de développement du bois énergie respectueuse du renouvellement forestier.





AVRIL 2021